

Conseil municipal

25 Avril 2017

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Bernadette GRELU, Patrice FORGET, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Olivier BOUMENDIL, Carmen OJEDA-COLLET, Laurence SEGUY, Fleur McGREGOR (présente à partir du point 3), Olivier MOUSTACAS, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ, Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Mme Agnès THEARD (Maire-adjointe), M. Olivier LEVASSEUR, Mme Gwenaëlle VELOU, M. Fabrice VIEILLE, Mme Fleur McGREGOR (absente points 1 et 2), Mme Frédérique VIAL (conseillers municipaux)

Procurations :

| | | |
|--------------|---|--------------|
| Mme THEARD | à | M. SOUDRY |
| M. LEVASSEUR | à | Mme TRINIAC |
| Mme VELOU | à | Mme AUGERE |
| M. VIEILLE | à | Mme d'ESTEVE |
| Mme VIAL | à | M. DASSE |

Secrétaire de séance : Mme Monique FERNEZ (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|-----------|
| I. ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE | 3 |
| II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017 | 3 |
| III. ORGANISATION MUNICIPALE | 4 |
| 1. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine | 4 |
| 2. Changement d'indice de référence du régime indemnitaire des élus | 6 |
| IV. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES..... | 8 |
| 1. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2017 | 8 |
| 2. Adhésion au syndicat mixte d'assainissement Hydreaulys | 12 |
| 3. Modification de la garantie d'emprunt – SIEMP – opération Victor Hugo..... | 12 |
| 4. Modification du tableau des effectifs autorisés..... | 14 |
| 5. Règlement et fixation des tarifs pour la location de stands pour les fêtes de la ville | 16 |
| 6. Création du tarif pour la projection d'opéras au cinéma du théâtre | 17 |
| V. VIE SOCIALE ET FAMILLE | 19 |
| 1. Convention pluriannuelle d'objectif et de moyens Ville/CPEA pour la période 2017/2019 et attribution de la subvention 2017 au CPEA | 19 |
| 2. Tarifs transport Petit Beauregard/Bel Ebat pour l'année scolaire 2017/2018..... | 22 |
| 3. Convention de délégation de compétence avec le STIF concernant le transport scolaire – circuit 126-1 | 24 |
| 4. Demande de subvention pour la classe découverte de l'école privée Sainte-Marie | 24 |
| 5. Séjour d'été 2017 – participation de la ville – famille plus | 25 |
| VI. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE..... | 27 |
| 1. Signature du marché pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique au Stade Duchesne | 27 |
| 2. Retrait du Syndicat Mixte Ouvert Autolib' Métropole | 29 |
| 3. Demande de subvention auprès du STIF pour le programme 2017 et la mise en accessibilité des arrêts de bus..... | 32 |
| 4. Signature des conventions de mutualisation et d'occupation du domaine public avec la CAVGP | 34 |
| 5. Acquisition par la commune de la sente piétonne longeant l'opération immobilière Mesureur, parcelle appartenant à AIC | 35 |
| 6. Dénomination de voie | 37 |
| 7. Rapport d'activité SIABS 2015 | 38 |
| VII.DECISIONS MUNICIPALES | 39 |
| VIII.INFORMATIONS DIVERSES..... | 40 |

Monsieur le Maire

Je vais demander à Sylvie de faire l'appel.

Madame d'ESTEVE

Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, procuration à Monsieur SOUDRY. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, présente. Monsieur FORGET. Madame DOMINICI, présente. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, procuration à Madame TRINIAC. Madame OJEDA-COLLET, présente. Madame VELOU, procuration à Madame AUGERE. Madame SEGUY, présente. Monsieur VIEILLE, procuration à Madame d'ESTEVE. Madame McGREGOR, va arriver avec cinq minutes de retard. Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, procuration à Monsieur DASSE. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présente, et Monsieur MICHEL, présent.

I. ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Merci Sylvie. Il faut un ou une secrétaire de séance. Y a-t-il des candidats ? Madame Fernez ? Candidate ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Monique Fernez est donc élue secrétaire de séance.

Madame Monique FERNEZ, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur BARATON

J'ai vu dans l'évolution du PLU, que théoriquement, à ce conseil, nous aurions dû voter le PLU. J'aimerais bien que nous sachions ce qu'il en est.

Sur le compte rendu, deux questions : la première, à la fin du dernier conseil, j'avais évoqué les conseils de quartier et la Villa Viardot, j'aimerais que nous puissions en parler à ce conseil. Et puis, c'est anecdotique, mais j'aimerais savoir, lorsque Pierre Soudry a donné le prix de la voiture, si c'était hors taxes ou toutes taxes comprises.

Monsieur SOUDRY

C'était TTC.

Monsieur le Maire

Sur le PLU, nous avons déjà depuis un certain temps prévu de le faire plutôt au mois de juin. Il faut reconnaître que l'on rajoute des règles assez souvent et de manière un peu inappropriée, en réalité nous nous sommes aperçus qu'au moment de la remise du rapport du commissaire enquêteur, il a été remis en deux exemplaires, un au Maire et un au Président du tribunal. Cela rajoute donc quinze jours puisque le Président du tribunal a évidemment la communication du dossier et peut éventuellement faire des observations. Nous lui laissons donc la faculté de faire ces observations, ce qui représente un délai supplémentaire. C'est pour cette raison que nous étions dans des délais trop courts, précipités, et que l'on votera ce PLU au mois de juin.

Dans les questions diverses, nous évoquerons la Villa Viardot si vous le souhaitez, bien entendu.

Il n'y a pas d'autres questions ? Je mets aux voix l'approbation de ce procès-verbal du 28 février : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

III. ORGANISATION MUNICIPALE**1. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine****Monsieur le Maire**

Jean-Christian, tu veux rappeler le sujet ?

Monsieur SCHNELL

Au SIABS, qui est donc le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine, nous avons deux titulaires, Monsieur Bisdorff et moi-même, deux suppléants, Monsieur Vignes et Monsieur Vieille. Il nous faut maintenant désigner un nouveau titulaire et, suivant les choix des candidats, éventuellement un nouveau suppléant. Je vais peut-être laisser Monsieur le maire procéder au vote, à moins qu'il y ait des questions sur le syndicat.

Monsieur DASSE

Juste une petite question, ou une observation : pourquoi le représentant devrait-il être nécessairement issu de la majorité municipale ?

Monsieur le Maire

Il n'y a aucune obligation, vous pouvez être candidat si vous voulez, Monsieur Dasse. Nous verrons les candidats, et nous voterons.

J'imagine que votre question laisse supposer que vous serez candidat ?

Monsieur DASSE

Non, pas nécessairement, mais simplement les membres des autres groupes peuvent défendre les intérêts de notre ville de la même façon que les élus de la majorité.

Monsieur le Maire

Bien sûr, je l'espère, mais ce n'est pas toujours le cas. La notion d'intérêt général est parfois assez évolutive ou flexible, c'est le propre de l'engagement politique. S'il y a des groupes différents, c'est parce qu'il y a parfois des perceptions un peu différentes de l'intérêt général, mais par définition, nous sommes tous au service de l'intérêt général, bien entendu.

Il y a deux solutions : on peut voter par bulletin dans l'urne, ou l'on peut s'exprimer tout simplement en levant la main. Qu'est-ce que vous préférez ? Tout le monde est d'accord pour voter à main levée ?

Je vous propose que le délégué titulaire soit Benoît Vignes. Tu confirmes ta candidature ?

Monsieur VIGNES

Oui.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il est donc élu, nous pouvons l'applaudir (*applaudissements*). Vous savez que le SIABS est très important, c'est la gestion des réseaux, c'est pour cela qu'il y a tout de même intérêt à traiter cela dans le cadre d'un groupe, en tout cas d'un groupe majoritaire, car c'est éminemment lié aux travaux de voirie. Il faut qu'il y ait une étroite collaboration entre les propositions du maire-adjoint à la voirie et les positions tenues par le groupe au sein du syndicat.

C'est la raison pour laquelle je vais vous proposer comme suppléant Olivier Moustacas, qui est bien candidat ?

Monsieur MOUSTACAS

Oui.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci beaucoup (*applaudissements*).

Je le redis, ce n'est pas une mission secondaire, le SIABS est très important, on y gère les problèmes de la vie courante.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS),

Vu la délibération du 8 avril 2014 désignant les délégués titulaires et suppléants au sein du SIABS,

Vu la vacance de postes de délégués au sein du SIABS,

Considérant que suite à cette vacance, il y a lieu de procéder pour la durée de son mandat municipal, à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine,

Vu les candidatures de M. Benoît VIGNES en qualité de délégué titulaire et de M. Olivier MOUSTACAS en qualité de délégué suppléant,

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de procéder à l'élection au scrutin public.

Après avoir procédé à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein du SIABS,

Sont élus à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

En qualité de délégué titulaire : M. Benoît VIGNES
En qualité de délégué suppléant : M. Olivier MOUSTACAS

pour siéger au Comité du Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine.

2. Changement d'indice de référence du régime indemnitaire des élus

Madame AUGERE

La loi du 3 février 1992 fixe les conditions d'exercice des mandats locaux, et notamment le régime indemnitaire des élus locaux. Le montant des indemnités de fonction des élus locaux est défini en référence à la valeur du point d'indice et de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Dans le cadre du protocole « Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération », le fameux PPCR, appliqué à l'ensemble de la Fonction Publique depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des cadres d'emplois et des grilles de rémunération a été modifié. Le décret 2017 – 85 du 26 janvier 2017 a défini un nouvel indice terminal de la Fonction Publique servant de base au calcul des indemnités de fonction. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de mettre à jour, à compter du 1^{er} février 2017, la référence servant de base au calcul des indemnités de fonction.

Monsieur le Maire

Merci Laurence. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BLANCHARD

J'ai cru comprendre en commission que cela ne changeait strictement rien au niveau des indemnités. Dans la mesure où rien n'est changé, je suis un peu surpris que l'on ait à voter sur quelque chose qui est une obligation dans l'application.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas rarissime.

Monsieur BLANCHARD

Oui, c'est un peu dommage, je trouve, parce que cela ne sert à rien.

Madame FERNEZ

Je voulais juste demander, parce que je voulais le chercher mais j'ai oublié : quel est l'indice de la Fonction Publique ?

Monsieur le Maire

En fait, c'est l'indice terminal : 1015, avant le hors échelle.

Madame FERNEZ

A quoi cela se résume-t-il ? C'était surtout cela ma question, en termes de chiffres, par exemple.

Monsieur FORGET

On multiplie le nombre de points, quoi que là, il s'agit d'un indice brut, ce qui n'est normalement pas le vrai, par la valeur du point. Comme j'ai quitté la Fonction Publique depuis un certain temps, j'ignore la valeur du point, mais on doit la connaître dans les collectivités locales. C'est simple, il s'agit là d'une multiplication.

Monsieur le Maire

C'est l'indice majoré dont tu parles.

Madame FERNEZ

J'ai posé la question, parce que j'ai moi aussi appartenu à la Fonction Publique, cela fait des années que je suis retraitée, je ne sais donc plus, et comme j'ai oublié de chercher, c'était simplement pour savoir.

Monsieur le Maire

En deux mots, le principe de ce que l'on appelle la grille de la Fonction Publique, c'est que tous les emplois et les grades sont situés sur une grille, c'est-à-dire des niveaux donnant lieu à un certain indice qui part, j'imagine, de 350 à 1015 ou à peu près. Pour avoir la valeur de la rémunération, il faut multiplier l'indice, le 1015 par exemple, par la valeur du point, c'est relativement simple. Je ne connais pas la valeur du point.

Madame FERNEZ

Stéphane l'a trouvé : 4,6581 €.

Monsieur le Maire

Mais attention, cela peut changer demain matin. Autant la grille ne change pas ou très peu, autant le point évolue tout de même un peu. Merci. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des observations ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu la loi 92-108 du 3 février 1992 fixant de nouvelles règles pour l'exercice des mandats locaux,

Vu la loi 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'élection du Maire et des Maires adjoints lors de la séance du 29 mars 2014,

Vu les délibérations fixant le régime indemnitaire des élus, lors des séances du 24 juin 2014 et du 16 février 2016,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

- De modifier la référence « pourcentage du traitement afférent à l'indice brut 1015 » des délibérations n° 2014.04.04 du 24 juin 2014 et n° 2016.01.03 du 16 février 2016 par « pourcentage du traitement afférent à l'indice brut terminal de la Fonction publique territoriale ».

Cette base de calcul suit l'évolution du traitement de base des fonctionnaires et l'indice terminal de la fonction publique.

Ces dispositions prendront effet à compter du 1er février 2017.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

IV. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2017

Monsieur SOUDRY

Comme chaque année, nous devons voter les taux des taxes communales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti. Comme il est indiqué, il y a une petite erreur de chiffre dans le texte, puisqu'il est indiqué qu'il est proposé de maintenir les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2017. Vous avez lu qu'il est proposé de maintenir les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2016. Vous voyez sur les colonnes que les taux communaux 2016 et 2017 sont strictement identiques, ce qui traduit la politique de stabilité fiscale que nous suivons ici depuis de nombreuses années.

Je voudrais tout de même souligner trois points sur cette délibération. Il faut savoir que maintenir les taux représente un effort de gestion considérable. Je vais l'illustrer par trois points :

- Il faut tout d'abord noter que nous maintenons cette année les taux stables, bien sûr, mais les bases ne seront revalorisées en 2017 que de 0,4 %. C'est-à-dire que les valeurs locatives qui figurent sur les avis d'imposition ne seront réévaluées que de 0,4 %. L'augmentation des impôts, pour chacun des Cellois sera uniquement de 0,4 %. Or, il faut savoir qu'en 2017, nous allons avoir une inflation qui pourrait être proche de 2 %. La BCE, par exemple, vient de relever son taux prévisionnel pour 2017, qu'elle avait, en fin d'année dernière, prévu de 1,3 %, et elle vient de le porter à 1,7 %. Si l'on approche donc les 2 %, même si l'on fait un peu moins parce qu'aujourd'hui en France nous sommes à peu près sur 1,3 %, on voit qu'avec une augmentation des bases de seulement 0,4 %, cela représente en valeur réelle, pour les Cellois, une baisse d'impôt de 1 %. En valeur constante, les impôts, à La Celle-Saint-Cloud vont baisser de 1 % cette année. Je crois que c'est tout de même quelque chose qu'il faut souligner, et qui traduit l'effort fait par la ville en faveur des Cellois.
- Le deuxième point que je soulignerai, c'est que bien sûr ces taux sont stables, mais pas seulement cette année. Vous savez que nous les avons votés année après année et qu'ils sont stables dans la durée, à la différence de la plupart des villes de taille comparable. En effet, chez nous ces taux sont stables depuis pratiquement dix ans, et si l'on remonte plus loin, sur vingt ans depuis 1998, ils n'ont progressé que de 7,5 %, alors que pour les villes comparables les taux ont progressé en moyenne de 20 %. On voit donc également que surtout sur très long terme, nous avons un effort considérable, ce n'est pas une année. Il y a évidemment des villes qui le font chaque année, mais l'important est de le faire dans la durée, et nous l'avons fait.
- Le troisième point que je voudrais souligner, c'est que cette stabilité fait que maintenant, si l'on regarde les villes des Yvelines comparables à la nôtre, c'est-à-dire les trente villes les plus importantes des Yvelines, de 15 000 habitants et au-dessus, les taux d'imposition à La Celle-Saint-Cloud sont parmi les plus faibles. Nous allons voter un taux de taxe d'habitation de 13,11 %, la reconduction du taux de l'année dernière, mais il faut savoir que le taux correspondant en moyenne pour les villes de 15 000 et au-delà dans les Yvelines est de 14,69 %. L'écart est encore plus grand si l'on regarde la taxe foncière, puisque notre taux est de 12,19 %, alors que sur la moyenne des villes comparables, il est de 17,17 %.

Nous pouvons voir qu'à travers cette politique, les Cellois bénéficient de taux d'imposition parmi les plus faibles des villes comparables. Je crois que cet effort méritait d'être souligné.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Monsieur DASSE

Il s'agit, pour l'essentiel, d'une explication de vote. Comme vous le savez, nous souhaitons une stabilisation réelle de l'imposition locale des Cellois. On peut apprécier le fait qu'il y ait une stabilité des taux, mais ce que nous souhaitons, c'est une véritable stabilisation, en tout cas pour la part communale, de ce que les gens doivent payer au moment où ils reçoivent leur avis de TH et de TF.

Vous avez évoqué le taux d'inflation pour 2017, tel qu'il est prévu. Je vous rappelle qu'au démarrage de l'année 2016, un certain nombre d'organismes avait prévu une inflation bien supérieure à ce qu'elle a été en réalité au 31 décembre. Rien ne nous dit qu'en 2017, nous serons dans le même type de situation. La comparaison que vous avez faite avec le taux d'inflation à venir ne nous semble pas nécessairement pertinente.

Ensuite, si l'on raisonne en termes de bases locatives, celles de La Celle-Saint-Cloud sont tout de même plus élevées que dans d'autres communes. Ce n'est pas la même chose qu'à Trappes, par exemple, et la comparaison sur l'ensemble des autres communes, est certes un exercice intéressant, mais n'est donc pas suffisant parce qu'au final les Cellois payent des impôts locaux qui sont tout de même bien plus élevés que dans d'autres communes proches.

Pour ce qui concerne notre groupe, nous souhaitons donc que les taux soient diminués des 0,4 % qui procèdent de la revalorisation des bases locatives. Par conséquent nous nous abstenons si cette proposition n'est pas adoptée. Merci.

Monsieur BLANCHARD

Je suis toujours interrogatif sur ce débat qui consiste à dire que l'on n'augmente pas. Le problème qui se pose à chaque fois est de savoir ce que l'on veut faire des revenus de la commune, et donc quelle stratégie nous avons. Ce que l'on peut constater, c'est que vous réussissez à tenir sans bouger les taux, pourquoi pas ? Nous pouvons déjà noter que si nous avons une démographie plus dynamique, il y aurait une augmentation de la population et donc une augmentation du nombre de logements et des revenus de la commune. C'est quelque chose que l'on a plutôt perdu avec le temps, même si les logements n'ont pas réellement diminué en nombre, il y a tout de même toujours, derrière une dynamique démographique, une augmentation des recettes.

Ensuite, nous avons remarqué que, pour la première fois depuis longtemps, vous êtes repassés à des emprunts pour l'année 2017, ce qui veut dire que vous êtes dans une situation où vous vous ferez rattraper dans les années à venir, soit par une augmentation de l'emprunt, soit une obligation d'augmenter les taux, ce qui arrivera. Je suppose que cela n'arrivera pas avant les prochaines élections municipales, mais vous serez bien obligés d'augmenter à nouveau les taux après les prochaines élections, si, bien évidemment, c'est vous qui restez majoritaires dans la commune.

Enfin, par rapport à ce que je disais au début sur la volonté que l'on peut avoir de décider de ce que l'on veut faire avant de décider des moyens qu'il faut mettre face à ce que l'on veut faire, nous parlerons tout à l'heure du CPEA, nous regrettons que la commune ne soit pas en mesure de se donner les moyens de doter le CPEA de manière suffisante pour battre en brèche la volonté du Département de diminuer les moyens de la Protection de l'enfance, alors que c'est une politique extrêmement importante dans toutes les villes, et notamment aussi à La Celle-Saint-Cloud. Nous reviendrons sur ce sujet, mais ce que je veux dire par là c'est que l'on ne peut pas dire que l'on ne bouge rien. C'est comme ces hommes politiques qui disent : « On va réformer ». On va réformer quoi pour quoi ? Il faut d'abord dire ce que l'on veut atteindre et après on parle des moyens pour l'atteindre.

Monsieur SOUDRY

Sur la première partie, Monsieur Dasse, je ferai deux remarques. Vous dites toujours que les années précédentes nous avons parfois, effectivement, eu une évolution des taux qui, compte tenu de l'augmentation des bases, faisait parfois un peu plus que l'inflation, et vous nous disiez qu'il fallait se ramener à l'inflation. Je m'étonne donc qu'aujourd'hui vous ne nous ayez pas proposé d'augmenter les taux pour que l'on puisse suivre l'inflation, c'est un détail.

Sur les bases locatives, vous les comparez à celles de Trappes, par exemple. D'abord, il faut savoir que les bases locatives sont d'abord liées à la surface des appartements ou des maisons. Je pense qu'à La Celle-Saint-Cloud il y a davantage de grands appartements, d'appartements de 100 m², de villas qu'à Trappes. Le nombre le nombre de mètres carrés par habitant est donc sans doute plus important à La Celle-Saint-Cloud qu'à Trappes, ce qui se traduit naturellement par des bases plus importantes, mais il est tout à fait normal qu'une personne qui a un appartement de 100 m² paye plus d'impôts qu'une personne qui a un appartement de 50 m².

Je ne suis donc pas d'accord pour dire que les impôts sont éventuellement moins chers à Trappes, le taux étant plus bas à La Celle-Saint-Cloud, cela veut dire que pour un même type d'appartement, quelqu'un qui a un 100 m² à La Celle Saint-Cloud ou un 100 m² à Trappes, paiera moins cher à La Celle-Saint-Cloud. Maintenant, effectivement, en moyenne, comme il y a beaucoup plus d'appartement de 100 m² à La Celle-Saint-Cloud qu'à Trappes où les appartements sont, je ne sais pas d'environ 50 m², il est vrai qu'en termes de base par habitant, on a moins, mais c'est une comparaison qui n'est pas exacte. Il faut comparer, à surface équivalente, on paye moins d'impôts à La Celle-Saint-Cloud que dans beaucoup de villes ailleurs.

Si vous voulez augmenter les bases, diminuer les taux, on peut tout à fait densifier la ville. Au lieu d'avoir des espaces verts, des maisons qui ont beaucoup de surface, si l'on décide de n'avoir que des immeubles de sept ou huit étages, il n'y a pas de problème, les taux d'imposition baisseront considérablement. Mais est-ce le choix que l'on fait pour la ville ? Je ne crois pas, nous voulons conserver une ville verte avec des espaces et des gens qui ont des appartements significatifs, et cela se traduit dans les bases. Mais à surface équivalente, les impôts sont moins chers à La Celle Saint-Cloud que dans beaucoup d'autres villes.

Monsieur le Maire

Sur la deuxième partie, si j'ose dire, la question de maintenir la stabilité dans la durée, c'est extrêmement important parce que l'on connaît beaucoup de villes qui on fait des mouvements de yo-yo, qui ont lancé des programmes de baisse d'impôts, et qui ont été rattrapées, voire plus que compensées quelques années après, parce que la population augmentait, qu'il y avait des nouveaux services à créer et que les moyens n'étaient plus au rendez-vous pour permettre le financement de ces services.

Et puis vous avez des villes qui augmentent fortement et après, notamment en s'approchant des élections, disent qu'elles vont donner un signal un peu différent et qu'elles vont baisser les impôts, cela arrive aussi. Nous avons fait le choix de faire dans la durée, il faut regarder le nombre de communes qui gèrent, dans la longue durée, des taux stables, ce n'est tout de même pas si fréquent que cela, il y en a relativement peu. Je le redis, et c'est très important, en face nous avons tous les services, les investissements, les travaux présentés et votés au moment du budget.

Il ne s'agit pas de refaire le débat sur le budget ce soir, bien entendu, mais puisque vous évoquiez le cas du CPEA, c'est justement un bon exemple : la ville voulait poursuivre l'engagement du CPEA, nous l'avons poursuivi, nous le poursuivons, et c'est la subvention de la ville qui a été pratiquement doublée. Ce n'est pas moins de moyens, c'est au contraire beaucoup plus de moyens donnés au CPEA pour conduire une politique de prévention. Ce n'est pas du tout une figure de style que je vous fais, c'est une réalité, nous avons pratiquement doublé la subvention. Nous reparlerons du CPEA dans le cours de cette séance, et vous verrez que l'engagement est tenu, que l'équipe est sur

le terrain, qu'elle fonctionne très bien, mais que les moyens sont aussi au rendez-vous. Est-ce qu'il y a d'autres points ?

Monsieur MICHEL

Bonsoir à tous. Nous allons voter cette fixation des taux parce que l'on considère que, au vu de la baisse de la DGF, c'est important de garder un niveau de ressources, et notamment pour l'investissement. Nous vous retrouvons donc sur ce sujet-là.

Monsieur le Maire

Merci Stéphane, tu as raison d'évoquer la baisse de la DGF, baisse passée et baisse à venir. Dire : « Vous serez un jour rattrapés par une augmentation », nous essayons de tenir au maximum, nous verrons, mais l'importance c'est la stabilité dans la durée.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Des abstentions ? Deux et trois... Cette délibération est donc adoptée. Merci beaucoup.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu la délibération du 13 décembre 2016 adoptant le budget primitif 2017 de la Commune ;

Vu l'état des bases prévisionnelles de taxe d'habitation, taxes foncières notifié par la Direction Générale des Finances Publiques le 17 mars 2017 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières ;

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Générales réunie le 29 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstentions : 3 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 ainsi qu'il suit :

| Taxes | Taux communaux 2017 |
|-----------------------|------------------------|
| Taxe Habitation | 13,11% |
| Taxe Foncier Bâti | 12,19% |
| Taxe Foncier Non Bâti | 67,74% |

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

2. Adhésion au syndicat mixte d'assainissement Hydreaulys

Monsieur SCHNELL

Le 16 décembre 2014, nous avons voté l'adhésion de la ville de La Celle-Saint-Cloud au syndicat qui s'appelait le SMAROV à l'époque, sur la plaine de Versailles, les eaux usées vont ensuite vers La Mauldre et vont dans la Seine à la hauteur de Mantes. Cela concerne pour nous le domaine de Petit Beauregard. Il se trouve qu'après que nous ayons voté cette délibération, le SMAROV est entré dans un processus de fusion avec le SIAVRM, un autre syndicat de Versailles qui descend vers le pont de Sèvres pour créer HYDREAULYS. Lorsqu'il y a un changement de périmètre de syndicat, on ne peut plus adhérer. Notre adhésion a donc été suspendue, le syndicat est désormais opérationnel, et nous pouvons maintenant remettre en délibération une demande d'adhésion à HYDREAULYS.

L'intérêt de l'adhésion est de pouvoir donner aux habitants de Petit Beauregard des informations sur le prix de l'eau de leur côté, et également de renforcer le poids de VGP dans HYDREAULYS qui est plus large que le seul périmètre de VGP.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales réunie le 29 mars 2017,

Considérant que la distribution de l'eau est gérée par Hydreaulys pour ce qui concerne une partie de la ville (Petit Beauregard),

Considérant que pour faire entendre les intérêts des habitants concernés de La Celle Saint-Cloud, notamment dans la fixation des tarifs de l'eau, la ville demande son adhésion à Hydreaulys,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise M. le Maire à demander l'adhésion de la ville de La Celle Saint-Cloud au Syndicat Mixte d'assainissement Hydreaulys.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

3. Modification de la garantie d'emprunt – SIEMP – opération Victor Hugo

Monsieur BRILLANT

ELOGIE SIEMP, Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris a réalisé à La Celle-Saint-Cloud, avenue des Etangs, une opération de construction de 48 logements sociaux. Pour la réalisation de l'opération, ELOGIE SIEMP doit souscrire un prêt plus de 4 526 286 € auprès de la Caisse des dépôts et de consignations. En contrepartie de sa garantie, la ville a bénéficié sur 25 ans d'un droit de réservation de trois logements. La ville a accordé à ELOGIE SIEMP, par

délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014, une garantie d'emprunt à hauteur de 1 427 292,50 €.

Les caractéristiques du prêt plus de cette délibération étaient les suivantes : 4 526 286 € sur 40 ans ; taux effectif global de 1,88 % ; taux annuel de progressivité de 0,50 % ; modalités de révision des taux : simple révisabilité ; différé d'amortissement : oui ; périodicité des échéances : annuelle.

ELOGIE SIEMP, à la demande de la Caisse des dépôts et consignations, souhaite que certains éléments de la délibération du 24 juin 2014 soient modifiés comme suit : le montant de la garantie d'emprunt doit être corrigé à 1 131 571 €, au lieu de 1 427 292,50 €. Le montant de 4 526 286 € est inchangé ; la durée de 40 ans est inchangée ; l'index est le livret A ; le taux d'intérêt c'est le livret A + 0,60 % ; le taux annuel de progressivité de 0,50 % est inchangé ; les modalités de révision des taux : simple révisabilité, est inchangé ; différé d'amortissement : oui, inchangé ; périodicité des échéances : annuelle, inchangée.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de modifier, à la demande de la Caisse des dépôts et consignations, les termes de la délibération municipale du 24 juin 2014 comme ci-dessus.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant la réalisation de l'opération de construction de 48 logements sociaux avenue des Etangs par Elogie-Siemp,

Vu la garantie d'emprunt accordée par la ville à Elogie-Siemp, par délibération du 24 juin 2014, à hauteur de 1 427 292,50 €,

Vu les caractéristiques du prêt contracté par Elogie-Siemp auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et détaillées dans cette délibération,

Considérant la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations de voir certains éléments de ce prêt modifiés,

Vu l'avis favorable «émis par les membres de la Commission Finances et Affaires générales en date du 29 mars 2017,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

A la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, de modifier les termes de la délibération municipale du 24 juin 2014 comme suit :

Le montant de la garantie d'emprunt est fixé à 1 131 571€ au lieu de 1 427 292,50€.

- Montant : 4 526 286 € *inchangé*
- Durée : 40 ans *inchangé*
- Index Livret A
- Taux d'intérêt: Livret A+0.60%
- Taux annuel de progressivité : 0.50 % *inchangé*
- Modalité de révision des taux : simple révisabilité *inchangé*
- Différé d'amortissement : oui *inchangé*
- Périodicité des échéances : annuelle *inchangé*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

4. Modification du tableau des effectifs autorisés

Madame AUGERE

Dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'avenir de la Fonction publique et de la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations, le PPCR, de nombreux décrets ont été publiés durant l'année 2016. Les principales dispositions prises concernaient l'organisation des carrières et des rémunérations. D'importantes modifications sont intervenues, notamment dans la structure des cadres d'emplois de la catégorie C, à compter du 1^{er} janvier 2017. Les intitulés des grades initiaux et des cadres d'emplois de la catégorie C ont été modifiés de la façon suivante (*Voir tableaux ci-dessous*). Des fusions sont intervenues entre des grades, en lien avec la suppression d'une échelle de rémunération (*Voir tableaux ci-dessous*).

Le tableau des effectifs autorisés doit être mis à jour à compter du 1^{er} mai 2017 pour prendre en compte la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale, ainsi que les nouvelles dénominations des grades, et les différents mouvements de personnels intervenus depuis le début de l'année.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre en compte les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2017, comme proposé ci-dessus, et d'adopter le tableau général des effectifs ci-joint prenant en compte les modifications mentionnées.

Sur la page 13, vous avez tous les nombres. Les changements qui interviennent sont sur la dénomination, par exemple sur les grilles concernant les différents échelons à l'intérieur des métiers de la Petite enfance. Nous avons diminué le nombre de grades possible, mais cela ne modifie pas les postes.

Monsieur le Maire

Merci Laurence. Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les différents décrets pris en application du protocole d'accord relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR),

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1er mai 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations des grades correspondant aux catégories C,

Considérant les différents mouvements de personnel intervenus depuis janvier 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

- de prendre en compte les modifications du tableau des effectifs, au 1er mai 2017, ainsi proposées,

1/ Transformation des intitulés des postes suite PPCR

Filière Administrative :

| | | | |
|--|--|------------------------------------|--|
| Suppression grades et postes au 1er mai 2017 | | Création de postes au 1er mai 2017 | |
|--|--|------------------------------------|--|

| | | | |
|-----------|--------------------------------------|-----------|--|
| 18 postes | Adjoint administratif de 2ème classe | 18 postes | Adjoint administratif |
| 10 postes | Adjoint administratif de 1ère classe | 10 postes | Adjoint administratif principal de 2ème classe |

Filière technique

| | | | |
|--|--|------------------------------------|--|
| Suppression grades et postes au 1er mai 2017 | | Création de postes au 1er mai 2017 | |
|--|--|------------------------------------|--|

| | | | |
|-----------|----------------------------------|-----------|--|
| 44 postes | Adjoint technique de 2ème classe | 44 postes | Adjoint technique |
| 18 postes | Adjoint technique de 1ère classe | 18 postes | Adjoint administratif principal de 2ème classe |

Filière Culturelle :

| | | | |
|--|--|------------------------------------|--|
| Suppression grades et postes au 1er mai 2017 | | Création de postes au 1er mai 2017 | |
|--|--|------------------------------------|--|

| | | | |
|---------|--------------------------------------|---------|-----------------------|
| 1 poste | Adjoint du patrimoine de 2ème classe | 1 poste | Adjoint du patrimoine |
|---------|--------------------------------------|---------|-----------------------|

Filière Médico- Sociale :

| | | | |
|--|--|------------------------------------|--|
| Suppression grades et postes au 1er mai 2017 | | Création de postes au 1er mai 2017 | |
|--|--|------------------------------------|--|

| | | | |
|-----------|---|-----------|---|
| 17 postes | Auxiliaire de puériculture de 1ère classe | 17 postes | Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe |
| 18 postes | Agent social 2ème classe | 18 postes | Agent social |
| 1 poste | Agent social 1ère classe | 1 poste | Agent social principal de 2ème classe |
| 15 postes | ATSEM | 15 postes | ATSEM principal de 2ème classe |

Filière Animation :

| | | | |
|--|--|------------------------------------|--|
| Suppression grades et postes au 1er mai 2017 | | Création de postes au 1er mai 2017 | |
|--|--|------------------------------------|--|

| | | | |
|-----------|------------------------------------|-----------|--|
| 1 poste | Adjoint d'animation de 2ème classe | 1 poste | Adjoint d'animation |
| 26 postes | Adjoint d'animation de 1ère classe | 26 postes | Adjoint d'animation principal de 2ème classe |

2/ suite aux mouvements des effectifs depuis janvier 2017

Filière Administrative :

| | | | |
|-----------------------------|--|--------------------------|--|
| Suppression au 1er mai 2017 | | Création au 1er mai 2017 | |
|-----------------------------|--|--------------------------|--|

| | | | |
|---------|------------------------------------|--|--|
| 1 poste | Rédacteur principal de 2ème classe | | |
|---------|------------------------------------|--|--|

Filière Médico- Sociale :

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Suppression au 1er mai 2017 | Création au 1er mai 2017 |
|-----------------------------|--------------------------|

| | | | |
|--|--|---------|----------------------------|
| | | 1 poste | Assistant socio – éducatif |
|--|--|---------|----------------------------|

Filière Animation :

| | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| Suppression au 1er mai 2017 | Création de postes au 1er mai 2017 |
|-----------------------------|------------------------------------|

| | | | |
|---------|--|---------|---------------------|
| 1 poste | Adjoint d'animation principal de 2ème classe | 1 poste | Adjoint d'animation |
|---------|--|---------|---------------------|

- D'adopter le tableau général des effectifs ci-joint, prenant en compte les modifications mentionnées.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

5. Règlement et fixation des tarifs pour la location de stands pour les fêtes de la ville

Monsieur LEFEBURE

La ville de La Celle-Saint-Cloud souhaite, comme en 2016, proposer pour les fêtes qu'elle organise au mois de juin des animations autour de l'art et de la culture. Ainsi propose-t-elle d'organiser le samedi 24 juin au parc de la Grande Terre une foire à la culture consacrée à la vente de livres, bandes dessinées, disques, CD et DVD, et un marché des artistes durant lequel les exposants pourront vendre peintures, sculptures, poteries ou encore photographies. Les exposants qui souhaitent participer à l'un de ces deux événements devront s'inscrire auprès de la Direction des Affaires culturelles et s'acquitter du prix de la location du stand. Foire aux livres : 5 € l'emplacement de 2 mètres, avec la mise à disposition d'une table et de deux chaises. Marché des artistes : 15 € l'emplacement, comprenant la mise à disposition d'une table, de deux chaises et d'une grille pour l'accrochage des œuvres.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à organiser une foire consacrée aux livres, disques, etc., à fixer le tarif de la location du stand pour la foire à 5 € et à approuver le règlement annexé, à fixer le tarif de la location du stand pour le marché des artistes à 15 € et à approuver le règlement annexé.

Madame DELAIGUE

Juste une question. Je note que la fête de la ville semble positionnée uniquement sur une journée, est-ce que c'est bien le cas ?

Madame NAPOLY

Il y a effectivement quelques modifications d'organisation de la fête de la ville qui restera cependant sur deux jours, mais d'une façon un peu différente. Nous allons proposer que toutes les animations qui avaient lieu normalement le dimanche dans le parc de la Grande Terre soient présentées le

samedi, de façon à ce qu'elles se poursuivent dans la journée. Nous nous sommes aperçus qu'il est difficile de faire venir du monde le dimanche, le changement des modalités de tir du feu d'artifice nous conduit également à cette recherche d'un autre système, et la nécessité de l'espace clos que représente le parc de la Grande Terre.

Nous souhaitons donc concentrer les animations le samedi après-midi, avec la possibilité pour les personnes de ne pas avoir à partir à 18 heures, ce qui était souvent le moment où cela commençait à bien se passer le dimanche, et on s'arrêtait. Tout se passera donc le samedi, en revanche, le dimanche il y aura des propositions qui iront de notre traditionnelle remise de médailles de la ville, les régates celloises qui s'appellent maintenant *Miniwave Group* devraient continuer à présenter leurs maquettes de bateaux à l'étang de Beauregard. Nous sommes en train de réfléchir à deux autres propositions, l'une autour d'un tour de découverte de la ville à vélo, et l'autre, si possible, autour de l'ouverture du château. Bien évidemment, la fête foraine s'étale sur les deux jours

Monsieur le Maire

Merci Florence. D'autres points ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Deux. Cette délibération est adoptée, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Considérant que l'organisation d'une foire à la culture et d'un marché des artistes contribue à animer les fêtes de la ville,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Finances et Affaires juridiques réunie le jeudi 29 mars 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- organiser une foire consacrée aux livres, disque, CD, DVD et d'un Marché des Artistes lors des Fêtes de la Ville ;
- fixer le tarif de la location du stand pour la Foire à 5 € et à approuver le règlement (en annexe) ;
- fixer le tarif de la location du stand pour le Marché des Artistes à 15 € et à approuver le règlement (en annexe).

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

6. Création du tarif pour la projection d'opéras au cinéma du théâtre

Monsieur LEFEBURE

Pour la saison 2017 – 2018, le cinéma du théâtre souhaite diversifier les propositions faites à son public en développant une programmation hors films. Ainsi propose-t-il d'organiser en mai 2017 une projection d'un opéra en salle. À terme la projection de ce type de programme pour la saison 2017 – 2018 sera plus régulière. Le cinéma souhaite offrir au public présent un rafraîchissement à l'entracte

de l'opéra, compte tenu de la durée du programme de 3h30 en moyenne. Le cinéma propose de fixer le tarif du billet d'entrée à 15 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à fixer le tarif d'entrée pour la projection d'opéras au cinéma du théâtre, en mai 2017 puis pour la saison culturelle 2017 – 2018.

Monsieur BLANCHARD

Je voulais expliquer le vote. Normalement, sur un tarif, nous disons non, mais comme c'est une idée qui ne nous paraît pas sotte (*rires*)...

Monsieur le Maire

Merci pour Florence (*rires*).

Monsieur BLANCHARD

... nous n'allons pas nous y opposer.

Madame NAPOLY

Je voulais vous préciser que la première programmation aura lieu le 14 mai, ce seront « Les noces de Figaro », c'est un lancement pour faire connaître le principe. Evidemment, en mai, les gens ont peut-être moins envie d'aller le dimanche après-midi au cinéma en fin de journée, et en revanche, nous renouvelerons dès le mois d'octobre pour trois séances au moins sur la saison suivante.

Monsieur DASSE

C'est une excellente initiative qui va pouvoir démocratiser, en quelque sorte, l'accès à l'opéra. La petite question que nous avions était de savoir si, à terme, il serait possible d'imaginer des retransmissions en direct. Est-ce possible techniquement et financièrement, ou pas ?

Madame NAPOLY

Pour nous, c'est très compliqué. D'abord, c'est beaucoup plus cher, je ne suis pas sûre que l'on ait le public pour payer le tarif demandé. Ensuite, nous ne connaissons pas à l'avance les dates de programmation et de retransmission, ce qui fait que pour une salle du type de la nôtre où l'on programme pratiquement un an à l'avance l'utilisation du théâtre, et où l'on s'abonne, nous risquons donc de nous retrouver sur des dates où autre chose est prévu, c'est donc très compliqué pour nous. Je pense que cette solution-là, dans notre configuration spécifique, nous correspond mieux. La retransmission en direct, pour des gens qui ne font que du cinéma, c'est intéressant, pour nous c'est un peu compliqué.

Monsieur MICHEL

Je confirme bien volontiers que Florence est loin d'être sotte (*rires*), et nous nous félicitons de cette nouveauté.

Monsieur le Maire

Je pense qu'elle apprécie l'observation (*rires*).

Monsieur MICHEL

La semaine dernière, il y avait une pièce de théâtre de Stefan Zweig : « Amok », et c'était vraiment super.

Madame DELAIGUE

Le film qui est passé hier soir : « Paese di Calabria » était magnifique, nous avons eu un intervenant de grande qualité, tout cela en support d'Amnesty, puisque c'était un intervenant Amnesty.

Monsieur le Maire

Merci pour ces observations qui vont, je l'imagine, droit au cœur de la principale instigatrice de ces propositions. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci beaucoup.

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Considérant le souhait d'organiser en mai 2017, la projection d'un opéra en salle, au cinéma du théâtre, puis de façon plus régulière sur la saison 2017/2018,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Finances et affaires juridiques réunie le jeudi 29 mars 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'autoriser M. le Maire à fixer le tarif du billet d'entrée à 15 € pour la projection d'opéras au cinéma du théâtre en mai 2017, puis sur la saison 2017-2018.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

V. VIE SOCIALE ET FAMILLE

1. Convention pluriannuelle d'objectif et de moyens Ville/CPEA pour la période 2017/2019 et attribution de la subvention 2017 au CPEA

Madame LABORDE

Le CPEA mène des actions de prévention qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes de 15 à 25 ans. Les interventions peuvent cependant être mises en place en direction de plus jeunes, si cela est nécessaire, c'est-à-dire 10 – 14 ans. En relation avec les familles et en partenariat étroit avec les autres acteurs sociaux de la commune, l'équipe du CPEA a pour mission l'accompagnement éducatif individuel de jeunes en rupture, afin de favoriser le dépassement des freins et problèmes qui les caractérisent, leur insertion dans la vie sociale et professionnelle et donc leur autonomie, la compréhension et l'exercice de leur citoyenneté.

Il est proposé pour la période 2017 – 2019 une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Ville/CPEA qui prend le relais de la convention bipartite signée en 2016 dont le bilan a été jugé positif, tant en nombre de jeunes accompagnés (89 en 2016) et en qualité de travail d'accompagnement, qu'en réactivité aux situations difficiles et aux événements qui ont jalonné l'année écoulée. Le CPEA est un acteur clé du partenariat local, il s'implique dans le programme communal de prévention à destination des jeunes, en partenariat avec l'espace André Joly, le service municipal Enfance Jeunesse, les établissements scolaires et autres services locaux.

Le Conseil départemental a clôturé l'activité de prévention spécialisée sur notre territoire depuis le 29 février 2016, la ville et le CPEA ont expérimenté en 2016 le pilotage bipartite de la présente convention qui se révèle efficace et réactif, d'où la proposition de le poursuivre sur la période 2017 – 2019. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Ville/CPEA pour la période 2017 – 2019, et tous les avenants permettant sa bonne exécution, d'approuver le versement de la subvention 2017 de la présente convention, soit un montant de 153 700 €.

Monsieur BARATON

Nous aurions pu supposer que le président du Conseil départemental, en augmentant les impôts de 66 %, ait prévu aussi de maintenir les subventions. C'est fortement regrettable.

Monsieur BLANCHARD

Lors du dernier conseil, nous avons abordé ce sujet, vous nous aviez indiqué que vous alliez prendre l'attache du Conseil départemental pour essayer d'obtenir un retour sur cette décision imbécile, je soutiens bien le terme. Puisque le Conseil départemental a clôturé l'activité de la prévention spécialisée sur notre territoire, je suppose que la réponse a été négative, ce qui est vraiment regrettable. Nous en arrivons à un résultat où, certes, la commune fait un effort, nous n'allons pas le nier et nous voyons que ce n'est pas nécessairement facile, mais nous sommes très loin d'arriver au niveau du fonctionnement du CPEA d'il y a deux ans. Nous avons acté une baisse et notre compensation n'est pas au niveau de ce qu'il y avait auparavant comme soutien au CPEA, bien évidemment.

Dans cette situation, il nous semble vraiment important que la commune fasse plus d'efforts, et il faut peut-être essayer de travailler notamment avec la MJC pour essayer d'augmenter les synergies entre les activités de la MJC et celles du CPEA.

Madame LABORDE

Bien évidemment, nous regrettons également que le Conseil départemental ait cessé sa subvention, c'est une évidence. Par ailleurs, pour arriver à réduire le montant du Conseil départemental, la ville fait plus que doubler, puisque nous étions à 69 et que nous sommes maintenant à 153. Comme dans tout secteur, familial ou autre, il a également été fait des économies et nous regardons ce qui n'est pas indispensable, ou ce qui peut être réduit.

C'est ce qui a été fait avec des renégociations sur le loyer, la téléphonie, tout le monde a un téléphone mais tout a été renégocié, sur les systèmes de photocopie, etc. Tout cela a été refait, et nous avons réussi, avec le bon vouloir et la bonne volonté de l'équipe, à maintenir une prévention de très bon niveau, puisque nous avons deux éducateurs, que vous connaissez, de très bon niveau, et un chef de service à mi-temps sur cette partie-là. Par ailleurs, il y a actuellement une stagiaire qui est là pour six mois, le service du CPEA continue donc totalement.

Vous parlez d'une synergie avec la MJC : c'est ce qui se fait puisque le CPEA, compte tenu du fait que nous ne pouvons plus être vraiment en prévention spécialisée, puisque nous n'avons plus le droit d'utiliser ce terme réservé aux Mantois et à la CASQY, le CPEA est dirigé vers la prévention générale, tout en maintenant son mode de fonctionnement de rue, de travail individuel, anonyme, etc., de la prévention spécialisée. Ce travail de synergie se fait de manière très importante, non seulement avec la MJC, mais avec l'espace André Joly, puisque les activités sont co-préparées, co-organisées par les deux en même temps, chacun ayant un espace particulier pour s'adresser aux jeunes. Certains jeunes vont aller vers l'espace André Joly, d'autres n'iront pas, pour des raisons que vous connaissez, ils ne veulent pas entrer dans une structure, ils ne veulent pas de cadre, ceux-là iront davantage vers le CPEA. Mais l'un et l'autre se « renvoient » les jeunes pour que chaque jeune trouve vraiment l'endroit où il sera le mieux accompagné.

Je crois que l'on peut surtout dire que la ville a maintenu cette prévention de manière plus qu'honorable, et même vraiment de très bonne manière, que l'on a une équipe remarquable, et que les maires adjoints en charge de ce secteur, moi-même et la prévention générale avec Laurence Augère sur l'insertion, tout le monde travaille ensemble pour avoir vraiment une équipe très forte qui puisse répondre aux jeunes.

Par ailleurs, je vous rappelle également que le Terrain Rouge sera également mis en état pour les jeunes. La proposition est tout de même très forte, nous l'avons déjà vue au moment des vacances de printemps, et nous le reverrons aux mois de juillet et d'août puisqu'il y aura là des propositions pendant les deux mois de vacances pour les jeunes, ce qui n'était pas fait jusque-là. Et je n'oublie pas le service des sports.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Nous allons peut-être développer un peu, effectivement avec l'aspect insertion. Dans les partenariats que tu as cités, je ne voudrais pas oublier la SIEMP bien entendu, mais aussi les associations, notamment « Demain » avec les jardins partagés, c'est une initiative extrêmement intéressante. Tu as également eu raison de remercier l'équipe de direction : le président, le directeur, les éducateurs, de leur engagement sur le terrain, et également de leur réflexion compte tenu des moyens limités, contraints. Laurence, sur l'insertion ?

Madame AUGERE

C'était pour ajouter qu'en matière de synergie le CPEA travaille également beaucoup avec la Mission locale, puisqu'ils sont quasiment dans les mêmes locaux, que les « jobs en ville » sont également assurés par la ville, le CPEA et la Mission locale avec un portage de CBL. Ce travail en réseau et en synergie, nous le faisons depuis bien longtemps, et il se développe à chaque fois autour de pas mal d'initiatives. L'idée générale, étant que nous soyons tous en travail d'équipe, et également innovants dans nos façons de faire. C'est également la participation du CPEA qui, par exemple, est venu avec des jeunes au forum que nous avons organisé sur l'alternance. Je crois que c'est important de rappeler tout cela pour dire que nous ne restons pas inactifs, loin de là.

Madame FERNEZ

Nous ajoutons qu'entre 2016 et 2017, nous avons un différentiel de 21 200 €, c'est-à-dire + 14 %, ce qui est bien.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas neutre, c'est substantiel. D'autres observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'extinction de la convention tripartite (Département, Commune, CPEA) signée le 25 octobre 2010, relative à la période d'exercice 2010-2015,

Vu les bons résultats de la convention d'objectifs 2016 "Ville/CPEA",

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 29 mars 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs "Ville/CPEA" pour la période 2017/2019 et tous les avenants permettant sa bonne exécution,
- d'approuver le versement de la subvention 2017 de la présente convention, soit d'un montant de 153 700 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Tarifs transport Petit Beauregard/Bel Ebat pour l'année scolaire 2017/2018

Madame DOMINICI

La ville a mis en place il y a plusieurs années un transport scolaire qui concerne les enfants résidant au domaine du Petit Beauregard et qui fréquentent le groupe scolaire Henri Dunant. Ce service a été étendu aux enfants résidant à Bel Ebat et au Puits d'Angle scolarisés dans ce même groupe scolaire depuis septembre 2015. À ce jour, ce sont 47 enfants qui bénéficient de ce transport, 36 du domaine du Petit Beauregard et 11 de la résidence de Bel Ebat.

La participation des familles est facturée mensuellement de septembre à juin, et forfaitairement. Ce forfait est calculé sur la base d'un prix jour multiplié par le nombre de jours d'école sur l'année : lundi, mardi, jeudi, vendredi, et divisé par 10. À côté de ce tarif forfaitaire qui concerne les enfants utilisant le service à temps plein, un tarif pour utilisation à temps partiel est proposé depuis 2015.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer les tarifs de ce transport que vous trouverez au bas de la page, valable à compter du 1^{er} septembre 2017, et de facturer la participation des familles forfaitairement sur la base que je viens d'indiquer.

Monsieur DASSE

Mon propos ne portera pas sur les tarifs à proprement parler, mais plutôt sur le calendrier, en quelque sorte, parce que, sauf erreur de ma part, il y a classe le mercredi matin et ce dispositif de desserte par bus ne couvre pas le mercredi. Je voulais donc savoir quelles étaient les contraintes qui expliquent cette situation ou, à défaut, est-ce que la ville envisage de modifier les rythmes scolaires, d'une certaine façon ?

Madame TRINIAC

Effectivement, le transport existe depuis très longtemps et existait du temps où il n'y avait pas classe le mercredi. Nous étions donc sur des marchés où il n'y avait pas de transport proposé le mercredi, en sachant qu'il y a un petit décalage d'heures de sortie le mercredi midi, mais nous pourrions le proposer. Nous venons de relancer le marché du transport lui-même, et nous pourrions envisager d'avoir le mercredi, nous verrons le résultat du marché. Nous avons très fréquemment rencontré les parents pour maintenir le service, d'où d'ailleurs toutes les propositions de tarifs que nous avons mises en place il y a maintenant deux ans pour les familles. Nous n'avons pas une demande pressante des parents sur le mercredi qui est effectivement une journée un peu particulière.

Monsieur BLANCHARD

Comme il s'agit d'un tarif, nous ne le voterons bien évidemment pas. Nous avons eu l'occasion d'en discuter à de nombreuses reprises, je voulais tout de même ajouter qu'il s'agit en quelque sorte d'un service qui répond à un besoin de continuité territoriale. Les gens de Petit Beauregard ne sont pas des ultramarins, mais des ultra-atrésiens, en quelque sorte, il y aurait donc une logique à ce que ce soit un vrai service qui puisse être gratuit.

Madame TRINIAC

En fait, il faudrait faire le calcul de chaque enfant, il faudrait que chaque enfant habite à plus de 3 kilomètres de l'école, par exemple, pour que l'on ait une subvention. Nous avons calculé, je vous le confirme.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L212-29

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission réunis le 29 mars 2017,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2017/2018 pour le circuit spécial 126-2

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide de fixer les tarifs de ce transport à:

- 1,34€ par trajet et par enfant pour une utilisation à temps partiel (matin ou soir ou 1 ou 2 jours par semaine)
- 1,97€ par jour et par enfant pour une utilisation à temps plein (matin et soir, le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire)
- 0.99€ par jour et par enfant à partir du 2ème enfant en utilisation à temps plein.

De facturer la participation des familles forfaitairement sur une base d'un prix jour multiplié par le nombre de jour d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sur l'année et divisé par 10 (septembre à juin) pour une utilisation complète.

D'appliquer ces tarifs à partir du 1er septembre 2017.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

3. Convention de délégation de compétence avec le STIF concernant le transport scolaire – circuit 126-1

Madame MARADEIX

Depuis le 1^{er} juillet 2005, le STIF est l'autorité organisatrice des transports de la région Île-de-France, notamment pour les circuits spéciaux scolaires. Le STIF peut déléguer ses attributions dans le cadre d'une convention, afin de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de transport scolaire, et de renforcer la qualité de service au plus proche des besoins locaux. Dans ce cadre, une convention concernant le circuit 126-1 a été conclue entre le STIF et la ville. Elle était applicable du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2017.

Le circuit scolaire 126-1 dessert le collège de la Quintinye à Noisy le roi, et notamment la section d'enseignement adapté à destination des enfants rencontrant de grandes difficultés scolaires, la SEGPA. Aucun collège de La Celle Saint-Cloud ne disposant de SEGPA, les enfants cellois affectés dans cette section doivent se rendre à Noisy le Roi. La ville de La Celle Saint-Cloud organise un transport depuis la gare de Louveciennes jusqu'au collège qui dessert également deux arrêts à Bougival et huit à La Celle-Saint-Cloud.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser la signature de la nouvelle convention proposée par le STIF pour assurer une bonne continuité de service pour le circuit 126-1, applicable du 1^{er} juin 2017 à la fin de l'année scolaire 2020 – 2021.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 29 mars 2017,

Considérant la nécessité du maintien de la convention de délégation de compétence avec le STIF concernant le transport scolaire - Circuit 126-1

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

- d'autoriser la signature de la nouvelle convention (jointe en annexe), proposée par le STIF, pour assurer une bonne continuité de service pour le circuit 126-1, qui sera applicable du 1er juin 2017 à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

4. Demande de subvention pour la classe découverte de l'école privée Sainte-Marie

Madame TRINIAC

L'école privée Sainte-Marie présente chaque année un projet de découverte pour la classe de CM2. La classe se déroule chaque année au mois de novembre à Nouan le Fuzelier, et l'organisme qui

s'en occupe est « Cigales et Grillons ». Depuis plusieurs années, dans le cadre de la convention, la ville accorde une subvention pour les élèves cellois. Conformément à la convention signée le 2 juillet 1999, la ville accepte de prendre en charge les frais d'organisation des classes de découverte de Sainte-Marie au même taux que pour les écoles publiques des enfants cellois, soit 15 %. À compter de 2017, la participation sera forfaitaire et calculée sur les effectifs cellois en CM1 de l'année N-1, c'est-à-dire cette année pour la rentrée 2017.

Monsieur le Maire

Merci Sophie. Des remarques ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention formulée chaque année par l'école Sainte-Marie pour l'organisation de sa classe de découverte,

Considérant que cette année, environ 25 enfants cellois sont scolarisés en CM1,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille, réunis le 29 mars 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

D'approuver le principe de reconduction de la participation de la Ville à l'organisation d'une classe de découverte pour les enfants cellois fréquentant l'école privée sous-contrat Sainte-Marie pour un montant de 1400,00 euros pour l'année scolaire 2017/2018.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

5. Séjour d'été 2017 – participation de la ville – famille plus

Monsieur LEFEBURE

C'est la participation des familles avec la politique sociale famille plus. Chaque été, la ville organise des départs en séjour colonie pour les familles qui souhaitent envoyer leurs enfants vivre en collectivité une partie de leurs vacances. Quatre séjours ont fait l'objet d'un marché procédure adaptée et sont proposés durant l'été 2017 :

Un séjour pour les 7 – 14 ans : « A l'abordage, matelots ! » et « Mutliglisse » de 21 jours fractionnables, 7, 14 ou 21, entre le 8 juillet et le 28 juillet à Pleneuf Val André, Côtes d'Armor. Il est prévu 30 enfants et l'organisme est le centre nautique de Pleneuf.

Un deuxième séjour pour les 7 – 14 ans, « Les Marins d'Oléron », de 12 jours, du 8 au 19 juillet 2017 à Saint-Pierre-d'Oléron en Charente-Maritime, effectif prévu de 10 enfants, organisme Tout Azimut.

Un séjour pour les 7 – 14 ans, « Grimpe à la clé », de 12 jours du 8 au 19 juillet 2017 à Saint Jeoire en Haute-Savoie, effectif prévu de 10 enfants, organisme Tout Azimut.

Un quatrième séjour pour les 7 – 14 ans, « Les Acrobates », de 14 jours, du 28 juillet au 3 août 2017, à Vagney dans les Vosges, effectif prévu de 10 enfants, organisme Tout Azimut.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'arrêter le montant de la participation des familles pour le séjour (*Voir annexe 1*), d'arrêter la proposition d'un abattement de 10 % à partir du deuxième enfant inscrit au séjour, et d'arrêter les modalités d'inscription au séjour (*Voir annexe 2*).

Monsieur BLANCHARD

Nous évoquons régulièrement, à propos de ces séjours d'été, la réponse aux besoins qui est toujours le problème de savoir s'il y a vraiment de quoi répondre à toutes les demandes des familles. Vous nous répondez à chaque fois qu'il n'y a pas de problème, nous voyons des tarifs qui sont tout de même assez élevés, même avec la participation de la commune on se rend compte que cela fait des sommes importantes pour les familles les plus modestes. Cela veut dire que c'est certainement un frein, de toute façon nous votons contre les tarifs, mais là je parle davantage sur le fond. Par ailleurs, pouvez-vous vous engager à ce que, non seulement on se réfère aux effectifs prévus, mais que s'il y a des demandes supplémentaires nous puissions augmenter ces effectifs ?

Madame TRINIAC

Pour vous répondre, l'année dernière il nous restait même quelques places, nous répondons donc à toutes les demandes, il n'y a pas de problème. En plus, il y a une certaine souplesse puisque lorsque ce sont les mêmes prestataires, si nous avons un séjour plus demandé que l'autre, nous pourrions basculer quelques enfants sur un séjour ou sur l'autre. Pour l'instant, les inscriptions ne sont pas terminées, mais en l'état actuel des choses, nous avons encore largement la place cette année pour accueillir les enfants.

Monsieur DASSE

Juste une petite question complémentaire : quel est le retour que vous avez eu par rapport aux séjours organisés dans le cadre des vacances de printemps ?

Madame TRINIAC

Le séjour était complet, nous avons mis quelques places supplémentaires par rapport à l'année dernière, parce que justement l'année dernière nous avons rempli notre quota de places. Cette année, nous avons ouvert 20 places, 19 enfants sont partis et nous avons un excellent retour sur les vacances de printemps.

Monsieur le Maire

Merci Sophie. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est adopté, merci beaucoup.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille, le 29 mars 2017,

Considérant que l'enveloppe budgétaire pour les séjours est inscrite au budget primitif 2017,

Considérant que les séjours d'été ont fait l'objet d'un Marché à Procédure adaptée,

Considérant que les séjours sont ouverts à l'ensemble des enfants de la commune dans la limite des places existantes,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

D'arrêter le montant de la participation des familles pour les séjours (annexe 1),
D'arrêter la proposition d'un abattement de 10% à partir du 2e enfant inscrit aux séjours,
D'arrêter les modalités d'inscription aux séjours (annexe 2).

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

VI. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

1. Signature du marché pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique au Stade Duchesne

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une délibération puisque nous sommes en dessous du seuil des marchés, c'est une présentation.

Monsieur TEYSSIER

En ce qui concerne le terrain synthétique, nous avons donc lancé un appel d'offres dans le cadre d'un MAPA. Cinq entreprises ont déposé une offre, comme dans le cadre d'un MAPA on peut prendre les trois meilleures et aller dans des négociations supérieures, c'est ce que nous avons fait, et sur les trois entreprises que nous avons reçues, l'ensemble des offres est inférieur à 500 000 € hors-taxes. Dans ce cadre-là, le maire est autorisé à signer des marchés jusqu'à un montant de 500 000 €, nous ne pouvons donc pas avoir une délibération d'un côté par rapport à une délibération qui a déjà été prise sur un montant de 500 000 €.

Le « mieux-disant », je le dis entre parenthèses tout simplement parce que les trois entreprises ont été reçues la semaine dernière, c'est un bureau qui nous fait la consolidation de l'ensemble des différents points. Nous l'avons eu ce matin, il nous a communiqué le mieux-disant, mais nous recevrons certainement le dossier demain ou après-demain. Le mieux-disant tourne autour de 471 000 ou 472 000 € hors-taxes, les travaux se réaliseront pendant les vacances d'été.

Monsieur BARATON

Je vais redire un peu ce que j'ai dit en commission, d'abord puisque le prix est un peu inférieur à ce que vous aviez budgété, il est tout de même regrettable que l'on n'ait pas, dans ce cas-là, une option concernant la piste et également le drainage qui aurait tout de même été un plus.

La deuxième chose, je l'ai également dit en commission, je le redis, c'est tout de même le premier marché que je vois pour lequel le conseil n'a pas autorisé le maire à lancer ce marché. Nous vous avons autorisé à demander des subventions, mais nous n'avons jamais autorisé le maire à lancer ce marché, sauf erreur de ma part mais je peux me tromper.

Enfin, il est un peu dommage que nous n'ayons pas le nom aujourd'hui, puisqu'en commission on nous avait dit que nous l'aurions. En fait, c'est un marché pour lequel nous n'avons pas autorisé le maire à le lancer, et pour lequel nous allons accepter de signer sans connaître le montant exact ni le prestataire. Nous allons tout de même le voter parce que c'est un projet essentiel.

Monsieur le Maire

Non, nous ne votons pas, c'est une information. Je le redis, nous ne pouvons pas voter parce que le conseil a donné au maire une délégation pour signer les marchés dans un certain plafond, et que nous sommes là en-dessous du plafond, ce n'est donc pas possible légalement. La procédure paraît parfaitement régulière, c'est important. Et puis, « nous n'avons pas l'information », mais l'objet est tout de même la réalisation de ce terrain de football cet été en gazon synthétique, ce n'était pas du tout évident. Nous sommes partis avec des estimations très supérieures, je me souviens qu'au premier budget nous étions aux alentours de 800 000 €, voire plus, et je leur avais dit : « Trouvez un moyen à 400 000 €, sinon nous ne le ferons pas ». Ils sont allés chercher des subventions, je crois que nous avons 250 + 90 000 de subventions, Jean-Claude, dis-nous le reste à charge pour la commune.

Monsieur TEYSSIER

Actuellement, en subventions, 250 000 € ont été votés par le Conseil départemental, et nous avons prévu un peu plus de 85 000 € pour le Conseil régional, mais comme c'est un pourcentage par rapport au montant, ce sera un tout petit peu inférieur puisque c'est un pourcentage du montant total.

Je voudrais tout de même répondre par rapport au drainage, il est inclus dans la proposition, il y a le drainage et la création de puisards.

Monsieur BARATON

Il y aura donc récupération d'eau possible. D'autre part, il y a un deuxième lot concernant le matériel.

Monsieur TEYSSIER

C'est l'ensemble des deux lots : lot 1 + lot 2 qui se monte aux alentours de 471 000 ou 472 000 €.

Monsieur BARATON

Une dernière chose, c'est bien d'avoir des subventions, mais je rappelle tout de même que les subventions c'est le contribuable qui les paye.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, c'est très bien d'avoir des subventions.

Monsieur BARATON

C'est ce que je viens de dire, mais je veux dire qu'elles font également partie des 66 % d'augmentation. Je n'ai pas dit que c'était une mauvaise chose, mais je dis que ce sont tout de même les contribuables que nous sommes qui les payons au Département qui en rend une partie.

Monsieur le Maire

Ça, tout le monde le sait, Monsieur Baraton. Vous auriez raison de critiquer les élus s'ils n'allaient pas chercher les subventions, et là vous trouvez le moyen de nous critiquer parce que nous allons chercher les subventions.

Monsieur BLANCHARD

C'est le problème inverse de celui de la subvention au CPEA, ce sont toujours nos impôts, mais lorsqu'on l'a ou qu'on ne l'a pas, cela change tout de même la face des choses. Je voulais simplement me féliciter que l'on parvienne tout de même à conclure ce dossier, sachant que l'on réclamait cette piste synthétique, que vous-même Monsieur le maire aviez dit que vous étiez assez sceptique au départ il y a quelques années. Nous finissons par y arriver même si cela fait longtemps que nous l'avions proposé.

Madame DELAIGUE

Petite question pratique : est-ce que ce terrain de football sera ouvert à tous, à tout moment ?

Monsieur TURCK

De toute façon, le stade Duchesne est ouvert en permanence et accessible à tous toute la journée. Évidemment, lorsqu'il y aura des compétitions, il n'y aura pas d'accès au public. Pour résumer, il faut savoir qu'un terrain en herbe c'est entre 12 et 14 heures d'utilisation au maximum, là, nous avons 50 heures d'utilisation possible, il n'y a pas de souci là-dessus. Je rappelle tout de même que le terrain synthétique n'est pas que pour le football, il a aussi un côté pratique pour les scolaires, les lycées, les collèges, notamment pour décharger le terrain de rugby qui est surutilisé, ce qui va nous permettre des économies substantielles sur le personnel, etc., au niveau de l'entretien. Je rappelle qu'un traçage de terrain coûte 200 € à chaque fois, ce qui est éliminé toutes les semaines, ainsi que la tonte.

Madame DELAIGUE

Juste pour avoir une idée par rapport au coût global, à combien estimez-vous l'économie de ce type de terrain ?

Monsieur le Maire

En fait, c'est un terrain qui va être beaucoup plus utilisé, qui ne l'était pas. C'est plutôt en termes d'efficacité qu'il faut apprécier l'efficacité, ce ne sont pas des économies sèches, l'économie aurait consisté à ne pas faire l'investissement.

Monsieur BARATON

Une dernière chose, Monsieur le maire, par rapport à ce qui nous a été présenté, parce que là il était bien dit que l'on autorisait Monsieur le maire à lancer l'opération.

Monsieur le Maire

J'ai dit que l'on ne vote pas, c'est simplement une explication qui est donnée. Merci Jean-Claude et Daniel.

2. Retrait du Syndicat Mixte Ouvert Autolib' Métropole

Monsieur FRANQUET

Il y a à peu près un an, la ville avait demandé le 12 avril 2016 son adhésion au Syndicat Mixte Ouvert Autolib' Métropole, et le comité syndical d'Autolib' Métropole, dans sa séance du 13 juillet 2016, a approuvé l'adhésion de la ville ainsi que des villes voisines : Bailly, Bois-d'Arcy, Noisy le Roi qui sont rentrées en même temps. L'évolution économique qui a été constatée à partir de cette date-là (puisque elle ne nous a pas été présentée au moment où l'on a décidé l'adhésion), du contrat de délégation de service public qui lie le syndicat à la société Autolib', Bolloré si vous préférez, a conduit l'exécutif du syndicat (ce qui s'est traduit par une réunion de crise du bureau le 24 novembre 2016), à s'interroger sur la rentabilité du déploiement de certaines stations, en particulier celles qui sont un peu éloignées de Paris, et davantage encore en dehors du périmètre du Grand Paris.

Plus généralement, l'analyse des comptes d'exploitation du contrat de délégation de service public démontre assez clairement que le déficit observé pour les premières années d'exploitation peut se révéler structurel et atteindre 180 millions d'euros qui sont déjà pratiquement dans les comptes aujourd'hui, d'où notre décision de retrait. Il est également écrit là que des solutions alternatives sont en cours de finalisation afin d'offrir un service auto partage dans les mêmes délais, dont nous pourrions parler éventuellement, mais ce n'est pas l'objet de la délibération.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le retrait de la ville de La Celle-Saint-Cloud du Syndicat Mixte Ouvert Autolib' Métropole. Je précise que vous avez peut être retenu le chiffre de 60 000 € de participation de la ville à chaque création de station Autolib', nous avons stoppé l'opération avant de démarrer ces opérations, nous n'avons donc pas de station, nous n'avons donc rien engagé, et nous n'avons d'ailleurs même pas engagé l'adhésion au syndicat puisqu'elle est liée également à la création de stations. Cette opération de retrait se fait donc que sans coût pour la ville.

Monsieur le Maire

Je voudrais rajouter que la menace qui pèse sur tout le monde, c'est que Bolloré demande le paiement des 180 millions, c'est une dette, ce n'est plus un déficit c'est un déficit cumulé, au-delà des 60 millions qui sont à sa charge.

Monsieur FRANQUET

Ce qui a été découvert dans ce fameux contrat de délégation de service public, qui nous était caché il faut le dire très clairement, c'est une clause qui nous a tous fait hérissier les cheveux sur la tête. C'est-à-dire que la signature de ce contrat, qui a été fait entre l'équipe de Delanoë et Bolloré à l'époque fin 2010, stipulait que lorsque le déficit cumulé arrivait à hauteur de 60 millions d'euros, le surplus était à la charge du syndicat et finalement aux communes. Il y a donc plafonnement du risque dans le contrat, et le plan d'affaire initial que l'on a finalement pu récupérer stipulait que normalement, au bout de quelques années d'exercice, on devait arriver à un résultat cumulé positif. En 2015, le constat c'est - 79 millions au lieu de zéro de prévision. Il faut savoir que ce contrat de DSP court encore jusqu'en 2023, vous imaginez ce que cela pourrait donner à la fin.

Les 179 millions moins les 60, en gros 120, divisés par 1 000 stations, si l'on considère que la répartition est liée au nombre de stations, je vous laisse faire le calcul de ce que cela risque de représenter aux villes qui ont déjà des stations.

Monsieur le Maire

Jacques, pour aller jusqu'au bout et pour bien présenter l'ensemble du sujet, il faut dire que nous avons une solution alternative sur laquelle nous travaillons et qui avance.

Monsieur FRANQUET

Le fait que nous avons décidé de nous retirer, de ne pas créer de station dans la ville, ne signifie pas, d'une part, que les clients intéressés par le service Autolib', et il y en a qui sont déjà abonnés dans la ville même si nous n'avons pas de station, ne puissent pas utiliser ce service puisqu'il y a des stations à proximité dans les villes de Rueil et Le Chesnay notamment, bientôt à la gare de Vaucresson. Il y a donc des stations à disposition pour les clients, il y a déjà des clients abonnés à l'année et qui utilisent ce service, puisque l'on sait que cela apporte quelque chose pour ceux qui veulent en particulier aller à Paris.

En revanche, nous sommes dans une banlieue à moindre densité, nous ne sommes pas vraiment dotés d'automobiles comme à Paris. À La Celle-Saint-Cloud, nous avons souvent un deuxième véhicule qui sert moins mais qui est tout de même utile, parce que nous n'avons pas non plus la densité de transport parisienne. Nous avons donc réfléchi à cette situation et nous nous sommes dit qu'il y avait d'autres services, dont l'un cohabite tout à fait et très bien avec Autolib' dans Paris

depuis plusieurs années et s'appelle « Communauto ». Il y a tout de même 70 stations qui propose un service d'auto-partage que l'on appelle « en boucle » pour le différencier du système à trace directe d'Autolib'. Vous prenez une voiture à la station, et vous la rendez à la station, mais vous n'avez pas le problème de chercher une place, elle est réservée. C'est simplement un autre type de service qu'il nous paraît intéressant d'expérimenter par rapport aux besoins d'une deuxième voiture.

Nous avons donc décidé d'autoriser la société Communauto, qui s'intéresse à notre territoire de La Celle Saint-Cloud mais aussi de Versailles Grand parc, qui veut donc se développer de notre côté, à faire une expérimentation que nous avons pour l'instant limitée à six mois, qui va démarrer début mai. Le 2 mai, la station sera dotée de voitures, une station pour l'instant qui serait située Avenue de la Jonchère, à proximité immédiate du centre commercial Elysée Village. Deux voitures hybrides, qui ne nécessitent pas d'implanter des bornes, ce qui est l'une des raisons des surcoûts d'Autolib' ; je pense que ce seront des Toyota Yaris. La réservation est classique par une application Smartphone ou sur votre PC. Il faut bien sûr s'abonner au préalable, comme pour tout service de ce type. Il y aura une opération promotionnelle le 13 mai au matin sur la place Berthet pendant le marché afin que les gens voient un peu plus le système.

Monsieur BLANCHARD

Lorsque nous avons discuté de l'adhésion à Autolib' il y a un an, nous avons émis de fortes réserves sur le sujet, (nous n'avions pas en vue le déficit à prendre en compte), mais avec simplement du bon sens par rapport à la question de la densité. Nous voyons d'ailleurs bien aujourd'hui que le problème d'équilibre d'Autolib' provient surtout des zones peu denses comme la nôtre. Cela veut d'ailleurs dire que le jour où il aurait fallu payer l'addition, je ne suis pas sûr que cela aurait été au nombre de places, mais peut-être plutôt en fonction du déficit par place, ce qui aurait été d'autant plus lourd pour les communes comme les nôtres. Nous nous en rendons compte suffisamment tôt pour que cela ne nous coûte rien. Il faut toujours se méfier de ce qui est gratuit.

Monsieur le Maire

Vous avez bien raison de le dire.

Monsieur BLANCHARD

Particulièrement avec des Bolloré, on connaît le bonhomme, le bénéfice c'est pour le privé et le déficit c'est pour le public, c'est un grand classique et nous le retrouvons partout. C'est donc très bien que l'on s'en retire aujourd'hui.

Concernant Communauto, bien sûr cela ne nous engage pas, mais j'ai tout de même de petites réserves parce que démarrer avec deux voitures, il suffit de trois usagers pour saturer le dispositif. Je ne sais pas qui paie quoi dans ce dispositif, est-ce que c'est comme une location classique ? Est-ce qu'il y a une adhésion, une copropriété ? Ce serait intéressant de le savoir, mais nous savons que les loueurs classiques de voitures proposent des dispositifs où des clients sont abonnés et peuvent prendre une voiture à la demande lorsqu'ils en ont ponctuellement besoin. Est-ce que cela ne serait pas un service qui viendrait en fin de compte se positionner ? J'ai du mal à voir la place que cela peut avoir, cela n'a d'intérêt que pour de courts trajets de banlieue à banlieue. Lorsque l'on va à Paris, on a tout intérêt à prendre les transports en commun plutôt que de prendre une voiture, en quelque sorte de location. Je sais bien qu'en train cela peut prendre un certain temps, mais en voiture beaucoup plus longtemps également.

Monsieur le Maire

Oui, la voiture peut prendre beaucoup de temps.

Monsieur FRANQUET

Nous pourrions en discuter hors conseil si vous le souhaitez, parce que je vois que vous êtes aussi passionnés par ce sujet. Très clairement, ce n'est pas du tout le même service, je pense que cela ne s'adresse absolument pas à la même clientèle. C'est d'ailleurs ce que nous dit Communauto qui le vit au quotidien à Paris, d'une part, d'autre part, Communauto lui-même nous dit que dans une ville comme La Celle-Saint-Cloud il voit à terme trois stations de deux voitures. Pour l'instant, nous n'avons pas d'éléments pour dire le contraire, en tout cas, s'il y a une telle clientèle que cela peut être quatre ou cinq, c'est très facile. C'est en tout cas tout à fait abordable pour une ville comme la nôtre, cela ne nous coûte rien, cela peut même nous rapporter à terme. Pour l'instant concernant l'expérimentation cela ne coûte rien, mais il nous paierait une redevance, contrairement à Autolib', il n'y a pas de coût initial. Le problème est que cela bloque deux places, nous privons les riverains de deux places à des endroits proches d'habitations, Je pense que c'est cela qui fait davantage la limite qu'autre chose.

Ce que revendique la société en question, c'est, à terme, d'arriver à ce qu'une voiture Communauto remplace sept voitures particulières. Voyez le gain potentiel pour la communauté, pour le nombre de places de stationnement sur la voie publique, par exemple, et pourquoi pas, à terme, aller plus loin. Nous voulons expérimenter cela.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Nous votons donc : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Deux. C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunis le 29 mars 2017,

Compte tenu des difficultés financières que rencontre le syndicat Mixte Ouvert Autolib' Métropole,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Abstentions : 2 – M. MICHEL, Mme FERNEZ

Décide

Le retrait de la ville de la Celle Saint-Cloud au Syndicat Mixte Ouvert Aubolib 'Métropole.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

3. Demande de subvention auprès du STIF pour le programme 2017 et la mise en accessibilité des arrêts de bus**Monsieur SCHNELL**

Dans le cadre de notre schéma directeur d'accessibilité, nous nous sommes engagés à terminer la mise en accessibilité des arrêts de bus, des lignes prioritaires de la ville, à fin 2018. Nous allons même plus loin puisque nous ferons également la ligne 30 en entier avant fin 2018, bien qu'elle ne soit pas prioritaire.

Pour cette année, nous avons un programme important de 7 stations, puisque nous rattrapons ce que nous aurions dû faire l'année précédente. Vous avez la liste des stations qui sont indiquées. Pour information, les stations qui resteront à faire l'an prochain sont : Orangerie et Sources sur la ligne 30, et Rousseau sur la ligne 27. Le montant des travaux est de 90 000 € TTC, 75 000 € HT, le STIF prend, sans aucun problème pour ces arrêts, une part de 75 % du montant hors taxes des travaux.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le programme pour la mise aux normes des sept quais de bus pour cette année, et d'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès du STIF.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian, est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La loi Handicap du 11 février 2005,

Vu le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SDA-ADAP) signé par la ville,

Vu le programme pluriannuel de mise aux normes des quais bus engagé par la ville,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 29 mars 2017,

Considérant que ces aménagements entrent dans le cadre de la politique municipale en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été prévus au Budget Primitif communal 2017, pour un montant total estimé à 75 000€ HT, soit 90 000€ TTC,

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par le STIF,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Approuve le programme présenté pour la mise aux normes PMR de sept quais bus, dont la maîtrise d'ouvrage sera portée par la ville,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Syndicat des Transports d'Ile-de-France les subventions au taux maximum pour la réalisation de ce programme, à trouver les financements complémentaires, à acquitter la TVA et à signer tout document s'y référant.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

4. Signature des conventions de mutualisation et d'occupation du domaine public avec la CAVGP

Monsieur SCHNELL

La communauté VGP a repris la compétence de gestion des déchets, donc la gestion des points d'apport volontaires du verre. Cela veut dire en particulier que pour tous nouveaux travaux, ce sont eux qui sont responsables de l'exécution de ces travaux et propriétaires du matériel qui va avec.

Cela suppose que l'on passe avec eux deux conventions : d'abord une convention d'occupation du territoire de la commune pour les nouveaux points d'implantation de PAV. Deux sont déjà prévus pour l'avenue de Verdun et l'avenue Miss Howard, c'est donc une première convention d'occupation pour une période de 10 ans, qui serait renouvelable pour une période identique de 10 ans, par tacite reconduction, c'est à peu près la durée de vie de ces matériels.

Par ailleurs, comme VGP n'a pas les moyens humains pour mettre en place ces PAV, il y aurait une convention de mutualisation, on utiliserait les services de la ville pour faire les travaux d'études, de faisabilité, d'analyse des devis, le suivi administratif, le suivi de chantier, la réception du chantier. Évidemment, c'est toujours VGP qui paierait ces travaux. En échange de cette convention de mutualisation, un remboursement est prévu avec une grille pour le personnel qui serait mis à disposition de VGP pour faire la préparation et le suivi des travaux.

Il est donc demandé aux membres du conseil d'autoriser le maire à signer les deux conventions. Je précise que la convention de mutualisation est d'une durée de quatre ans.

Monsieur DASSE

S'agissant de ces points d'apport volontaires, est-ce que le traitement des agents de notre commune, dès lors qu'ils se consacrent à ces points d'apport volontaires, ne pourrait pas être pris en charge par VGP ? Ce qui pourrait sembler logique.

Monsieur le Maire

Non, c'est le propre même de la mutualisation, Christian, tu veux expliquer ?

Monsieur SCHNELL

Dans la convention de mutualisation dont vous avez un exemplaire, il y a une grille à la fin où l'on désigne le personnel, il n'y a pas les noms mais nous les mettrons, ainsi que les niveaux de salaires. Pour un PAV, c'est de l'ordre de trois jours d'utilisation du personnel, et il y a un remboursement des frais.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Aménagement et Patrimoine qui s'est réunie le 29 mars 2017,

Considérant que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ayant la compétence de l'élimination des déchets ménagers et assimilés, est désormais maître d'ouvrage des travaux d'installation des bornes enterrées destinées à la collecte du verre en Point d'Apport Volontaire (PAV),

Considérant que, dans ce contexte, une convention d'occupation temporaire du domaine public, pour 10 ans, doit être conclue entre la ville et VGP afin de permettre à cette dernière d'implanter les collecteurs sur domaine public,

Considérant qu'il convient, afin de permettre l'implantation des PAV, de signer une convention de mutualisation des compétences des services de VGP et de ceux de la ville, jusqu'au 31 décembre 2020, avec prolongation possible par tacite reconduction d'un an,

Considérant que la mutualisation de service étant une notion juridiquement distincte de celle de transfert de service, les agents concernés par la convention de mutualisation demeurent des agents de la collectivité qui les a recrutés et continuent d'exercer leurs missions pour le compte de celle-ci dans leurs conditions habituelles d'emploi,

Considérant que Versailles Grand Parc remboursera à la Ville le coût du service lié à l'implantation des PAV,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer:

- la convention autorisant l'occupation temporaire du domaine public communal par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de l'implantation des points de collecte du verre en apport volontaire, sur les sites suivants cités en annexe de la convention et correspondants au programme 2017 :

- remplacement du PAV, avenue de Verdun,
- remplacement du PAV, avenue Miss Howard.

- la convention de mutualisation de services avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour l'implantation de points de collecte du verre en apport volontaire.

- les avenants aux conventions sus-mentionnées à intervenir dans le cadre de l'implantation de points d'apport volontaire supplémentaires.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Acquisition par la commune de la sente piétonne longeant l'opération immobilière Mesureur, parcelle appartenant à AIC

Monsieur le Maire

Vous avez une nouvelle version qui était sur table.

Monsieur SCHNELL

La ville a décidé d'acquérir la parcelle, propriété de la société AIC Mesureur (AIC sont ceux qui font l'immeuble « L'écrin » à la place de La Foncière Médicale), correspondant au passage piéton sente en escalier qui descend entre le parking de l'hôtel de ville, des services techniques, et le parking de La Foncière Médicale en bas, pour avoir un passage qui permettra de rejoindre l'Avenue de la Drionne.

Le processus est un peu complexe puisque les travaux d'infrastructure et de réalisation de ce cheminement piétonnier, qui va être repris dans le cadre des travaux, seront réalisés par AIC. Lorsqu'ils seront terminés, la ville aura en charge l'entretien de cette sente piétonne. En fait, l'acquisition sera réalisée à la livraison du projet de logements, et ceci pour un montant de 1 € symbolique.

Pour l'instant, nous n'avons pas le numéro de la parcelle concernée parce que la séparation n'est pas faite en cadastre. Il vous est donc demandé d'autoriser le maire, conformément au plan que vous avez, à acquérir la parcelle, et à modifier la délibération du 13 décembre, en précisant que la parcelle à acquérir appartient à la société AIC Mesureur. C'est la chose supplémentaire qui a été ajoutée.

Monsieur le Maire

Oui, c'est le nom de la société, la SCCV AIC Mesureur.

Monsieur BARATON

Nous voterons cette délibération, mais quel est l'intérêt pour la ville d'acquérir cette parcelle et cet escalier, puisqu'elle servira, à 99,9 %, aux gens de la fameuse résidence ?

Monsieur SCHNELL

Dans le projet du Coeur de ville, il y aura un ensemble de voiries qui sont publiques et que nous allons entretenir, celle-ci au même titre que d'autres parties. Il y aura peut-être des rues circulantes pour les voitures, il y aura des passages piétons à plusieurs niveaux, en longitudinal et en vertical pour rejoindre la Drionne.

Monsieur BARATON

Sauf à me tromper, mais actuellement en contrebas il y a un parking voitures, qui va sur un autre parking voitures, et il s'agit bien de cet escalier-là ? Nous sommes bien d'accord ?

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur BARATON

Il est donc coincé entre une propriété privée et le parking de la mairie. Je veux bien que ce soit dans un projet global de cheminement, mais ce cheminement va se faire pour l'instant entre le bas de l'avenue Mesureur et le parking de la mairie, je ne vois pas comment on peut aller dans l'autre sens.

Monsieur le Maire

Il faut avoir analysé cette opération à long terme. Il y a déjà du passage, il y en aura, il est évident que c'est une voie publique qui est en train de se créer là. Florence, tu voulais rajouter quelque chose ?

Madame NAPOLY

Je voulais dire que c'est une voie piétonne mais qui est utilisée, notamment par beaucoup d'habitants des Gressets qui descendent par la Sente des Brangères le long du restaurant chinois, et remonte de l'autre côté, soit pour venir ici, pour aller à la piscine, pour aller au lycée. C'est une rue qui est vraiment un axe piétonnier potentiel, et qui évite de monter par la Rue Mesureur qui n'est pas très agréable pour les piétons, et là on est totalement protégé.

Monsieur le Maire

Je crois que c'est important de le dire, si on le privatisait, cela pourrait à terme être très gênant parce que cela pourrait interrompre complètement un axe de passage tout à fait important.

Monsieur SCHNELL

Je rappelle qu'un GR traverse la ville, qui descend la Sente des Brangères, qui remonte par Mesureur, et qui remontera par la sente.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunis le 29 mars 2017

Considérant que les travaux d'infrastructure et de réalisation de ce cheminement piétonnier en escaliers seront réalisés dans le cadre de la construction du projet de logements neufs par la société SCCV AIC Mesureur.

Considérant que la ville sera en charge de l'entretien de cette sente piétonne ouverte au public,

Considérant que cette acquisition se fera à la livraison du projet de logements pour un l'euro symbolique à la société SCCV AIC Mesureur

Considérant la délibération n° 2016.05.06 du 13 décembre 2016 désignant la société Art Immobilier Construction, propriétaire de cette parcelle alors que la dénomination exacte de cette société pour cette opération est la SCCV AIC Mesureur.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise M. le Maire :

- à acquérir cette parcelle pour un euro symbolique appartenant à la société SCCV AIC Mesureur,
- et à prendre en charge l'entretien de cette sente piétonne ouverte au public.
- à modifier la délibération du 16 décembre 2016 en précisant que la parcelle AK137 est à acquérir à la société SCCV AIC Mesureur.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

6. Dénomination de voie

Monsieur SCHNELL

Il y a une sente qui passe sous la voie ferrée, entre l'avenue Boileau et la piscine, qui est très empruntée par les gens qui vont à la gare. Cette sente n'a pas de nom, c'est un peu gênant lorsque l'on a des travaux à faire et que l'on doit la situer sur le plan. Après en avoir discuté avec le conseil de quartier et l'association de la Châtaigneraie, nous avons proposé qu'elle soit dénommée : « sente de la gare ». Ce n'est pas particulièrement original, mais cela a l'avantage de bien montrer à quoi sert la sente.

Monsieur BARATON

Il faudra également envisager d'autres lieux de la ville, parce que concernant le Mail du Bois Brûlé, il y a deux endroits possibles, les Bois Blancs également puisque vous les avez en haut de Beauregard et également en bas. Il est vrai que lorsque les gens viennent sur la ville avec un GPS, ils peuvent parfois se trouver dans des situations difficiles.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas, nous votons : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 29 mars 2017,

Considérant la nécessité de dénommer la sente desservant, depuis l'avenue Boileau, la gare de La Celle Saint-Cloud, ainsi que la piscine Corneille,

Considérant que cette sente, fréquemment empruntée, constitue un élément important à valoriser dans le cadre du schéma communal des circulations douces,

Considérant que cette sente ne possède pas de nom,

Considérant qu'étant utilisée principalement pour rejoindre la gare multimodale, il est proposé de la dénommer : " sente de la gare",

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Autorise Monsieur le Maire à dénommer la sente desservant, depuis l'avenue Boileau, la gare de La Celle Saint-Cloud ainsi que la piscine Corneille, "sente de la Gare".

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

7. Rapport d'activité SIABS 2015

Monsieur SCHNELL

Le SIABS gère le transport des eaux usées et pluviales depuis les réseaux communaux jusqu'au point d'entrée dans le réseau du SIABS, qui est la station d'épuration d'Achères. Les ressources de ce syndicat sont un système de taxes facturées avec l'eau potable. Il y a une taxe de base de quatre centimes par mètre cube, je rappelle que celle de la ville est de 0,38 €, c'est donc une petite taxe, à laquelle s'ajoutent des surtaxes spécifiques lorsque l'on fait les travaux spécifiques dans un ensemble de communes appartenant au syndicat.

Ce syndicat gère en 2015, 30 km de canalisations, un certain nombre d'installations liées à la gestion de ces canalisations. Il y a une délégation de service public à la société Suez qui a un certain nombre de tâches réglementaires et contractuelles à exécuter chaque année. En 2015, nous avons fait très peu d'investissement dans ce syndicat. Il était prévu en 2015 pour 2016, mais cela a été fait depuis, l'intégration des réseaux communs entre Louveciennes, Bougival et La Celle-Saint-Cloud dans le SIABS, nous aurons l'occasion d'en reparler. Sur le plan financier, l'année 2015 a été excédentaire, tant en fonctionnement de 412 268 €, qu'en investissement pour 185 345 €.

Il est donc proposé aux membres du conseil de prendre acte du rapport d'activité 2015 du SIABS qui est à votre disposition aux services techniques. Le rapport lui-même dit peu de choses de plus que ce que j'ai dit là.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des commentaires supplémentaires ? Il n'y en a pas. Nous prenons donc acte de ce rapport d'activité 2015 du SIABS.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité 2015 du SIABS,

La Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 29 mars 2017 ayant pris acte du rapport,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VII. DECISIONS MUNICIPALES**Madame SEGUY**Décision municipale n° 2017.03 du 10 février 2017 :

Acceptation d'une indemnité de remboursement d'honoraires, contentieux d'urbanisme. Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 2 000 € correspondant au remboursement des honoraires de notre avocat dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme, selon le barème appliqué dans notre contrat de protection juridique.

Décision municipale n° 2017.04 du 16 février 2017 :

Acceptation d'une indemnité, règlement du sinistre du 1^{er} juillet 2015, choc de véhicules, mur dépôt Paget endommagé. Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 2 200,68 € représentant le règlement d'indemnité différé dû au titre du sinistre du 1^{er} juillet 2015, sur justificatifs.

Décision municipale n° 2017.05 du 24 mars 2017 :

Acceptation d'une indemnité, règlement du sinistre du 8 mars 2016, choc de véhicules, poteau SLT (signalisation tricolore) Avenue des Etangs endommagé. Il est décidé d'accepter de BENECH GESTION, assureur de la société STRICHER, la somme de 3 430,20 € représentant le règlement d'indemnité différé dû au titre du sinistre du 8 mars 2016.

Décision municipale n° 2017.06 du 24 mars 2017 :

Acceptation d'une indemnité, règlement du sinistre du 16 décembre 2016, choc de véhicules, deux barrières endommagées face au 31, Avenue Duchesne. Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 1 587,84 € représentant le règlement d'indemnité différé dû au titre du sinistre du 16 décembre 2016.

Décision municipale n° 2017.07 du 24 mars 2017 et n° 2017.08 du 5 avril 2017 :

Acceptation d'une indemnité, règlement du sinistre du 27 juillet 2016, choc de véhicules, candélabre endommagé place Berthet. Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 2 711,12 € représentant le règlement d'indemnité immédiat dû au titre du sinistre du 27 juillet 2016, ainsi que la somme de 1 020,93 € représentant le règlement d'indemnité différé.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES**Monsieur le Maire**

Peut-être un mot sur la piscine, Jean-Claude ?

Monsieur TEYSSIER

Nous allons donc parler des problèmes de la piscine et de la raison de son arrêt, et nous vous donnerons la date de reprise des activités.

Je vais juste faire un petit rappel : il faut savoir qu'en juillet 2011, nous avons déposé au Tribunal administratif de Versailles un recours et Monsieur Deby avait été désigné comme expert sur ce point-là. C'est important pour la suite, je rappelle les causes et désordres qui avaient été constatés : une mauvaise réalisation des acrotères, un défaut de conception des boîtes à eau et un défaut d'ajustement des costières des lanterneaux. Ceci avait donné lieu à une indemnité auprès de la ville d'un montant de 122 400 € environ.

À partir de ce jugement, nous avons pris un bureau d'études pour préparer les travaux à réaliser par rapport à ces points-là. Les travaux ont commencé début 2017 par les lanterneaux, cela s'est bien passé, et nous sommes passés ensuite aux acrotères. Au moment où nous avons commencé à découvrir au niveau des acrotères, l'entreprise qui intervenait dessus nous a alertés en disant : « Attention, j'ai l'impression qu'il y a tout de même un taux d'humidité relativement important ». Il s'agit plus spécifiquement des couvertines des acrotères, il peut donc y avoir des infiltrations.

À partir de ce moment-là, nous avons commencé à constater qu'il y avait un taux d'humidité important. Nous avons analysé, nous avons demandé à l'entreprise, compte tenu du constat, de faire un certain nombre d'investigations. Concernant celles-ci, nous nous sommes très rapidement aperçus qu'au fur et à mesure que l'on descendait, le taux d'humidité était relativement important, en particulier sur les pannes de rive. Pour ceux qui font de la charpente, ce sont les poutres qui relient les différents éléments, c'est-à-dire le plus bas possible : « rive » que l'on appelle aussi « sablière ».

Nous avons donc constaté à ce niveau-là un taux d'humidité important, et nous avons tout de suite pris la décision de fermer la piscine pour pouvoir faire des investigations un peu plus importantes. Nous nous sommes demandé, puisqu'il y avait de l'humidité sur le bas, s'il y en avait sur les parties hautes de la charpente. Pour cela, il a fallu enlever le plafond, la laine de verre afin de pouvoir investiguer. En arrivant vers le haut, nous nous sommes aperçus qu'il y avait de l'humidité, mais d'un niveau très inférieur à celui des pannes supérieures par rapport aux pannes de rive.

De quoi provient cette humidité ? Il y avait tout simplement de l'eau qui a dû pénétrer, il y a une piscine qui a tout de même un taux d'humidité relativement important, et il y a eu un phénomène que tout le monde connaît qui est qu'à partir du moment où vous avez une surface froide en haut, et de la vapeur, il y a une condensation et l'eau retombe sur les pannes.

La question était ensuite de savoir pourquoi l'eau y était restée. Nous avons prévu, ce qui est tout à fait logique ce que l'on appelle un système de pare-vapeur. Cela a l'avantage d'éviter qu'il y ait trop de vapeur qui monte, qu'il y ait trop de condensation en haut, mais à partir du moment où il y en a, cela empêche également la redescente. Cela veut dire qu'il n'y a plus de communication entre la partie haute et la partie basse.

À partir de ce moment-là, nous avons demandé de faire une analyse de l'état de nos pannes pour savoir ce qu'il fallait faire. Je vous rassure, il n'y avait pas de risque d'effondrement de la piscine, mais à partir du moment où nous avons fait des constats, nous avons fait une analyse complète. Tout cela s'est passé sur le bassin sportif.

Après le bassin sportif, nous nous sommes dit qu'il fallait peut-être aller voir ce qu'il en était au niveau du bassin de loisirs. Nous avons fait la même opération, nous avons découvert les pannes en enlevant le faux-plafond et nous nous sommes aperçus que sur le bassin de loisirs il y a très peu d'humidité. Les problèmes rencontrés sont donc pratiquement uniquement sur le bassin sportif.

À partir du moment où nous avons découvert cela, nous avons voulu connaître les remèdes. Je vais vous faire un petit état des lieux :

Le bureau d'études a fait toutes les analyses, nous pouvons considérer que le fait d'avoir enlevé le faux-plafond a fait se résorber l'humidité. Toutes les pannes supérieures qui avaient un petit taux d'humidité n'ont plus rien, cela a disparu. En revanche, les pannes du bas du bassin sportif, qui avaient un fort taux d'humidité, auront besoin d'être traitées. Pour cela, deux solutions sont préconisées : raboter les parties abîmées et renforcer avec des résines, ou carrément changer la panne.

Actuellement, le choix définitif n'a pas été fait, tout simplement parce que nous sommes en train d'étudier les coûts : n'est-ce pas moins cher de changer la panne par rapport à une reprise de panne ? C'est l'affaire de deux ou trois jours, c'est-à-dire que d'ici la fin de la semaine, nous saurons l'opération à engager.

Tout ceci sera remis en état et l'ouverture de la piscine est prévue pour le 30 juin 2017. Il faut savoir que le système acoustique qui avait été mis avec de la laine de verre, a été un élément qui a empêché l'eau de redescendre et qui a aggravé le phénomène. Cela veut dire qu'il va falloir trouver un système acoustique qui devrait permettre de ne pas avoir trop de bruit dans la piscine, tout en permettant le transfert d'air entre la partie haute et la partie basse, ce que nous sommes en train d'étudier actuellement. Ceci pourra être fait lorsque la piscine aura été remise en état, c'est-à-dire pendant les périodes d'arrêt technique.

Monsieur le Maire

Ouverture comme prévu le 30 juin.

Monsieur BLANCHARD

Question de la garantie décennale.

Monsieur le Maire

Il faut être très précis et avoir les éléments, et je ne suis pas sûr que nous les ayons, tant que nous ne les avons pas, nous ne nous prononçons pas. L'avocat est saisi et nous regardons cela.

Il y avait un point sur Viardot que vous avez évoqué au départ, Florence tu peux peut-être dire un mot sur ce sujet ?

Madame NAPOLY

La principale évolution sur le dossier Viardot vient de l'intérêt qui est aujourd'hui porté par la ville de Bougival à la restauration du Domaine des Frênes. Luc Wattelle porte actuellement un projet de valorisation des richesses patrimoniales et culturelles de Bougival, et de son histoire culturelle, projet portée par lui très activement, tant auprès des institutions, que l'on parle de la Région, du Département, de l'État, et surtout de l'Europe, et également auprès d'éventuels mécènes.

La Villa Viardot est une part importante de ce projet, avec la création d'un centre européen de musique, et nous travaillons actuellement à la définition, avec lui, d'un éventuel bail emphytéotique du même type que celui qui était envisagé pour « Ville et Patrimoine », au profit de la ville de Bougival, qui assurerait la restauration de la Villa sur des fonds qui seraient fléchés à partir du terrain des opérations foncières sur le terrain dit « de Mercedes ».

Ceci étant, nous devrions normalement voir déboucher quelque chose cet été, et nous restons ouverts à tout autre projet qui permettrait le maintien de l'ouverture au public.

Monsieur BARATON

Je rappelle tout de même que la Villa Viardot appartient à la ville de La Celle-Saint-Cloud, par ailleurs, si ce sont les mêmes conditions qu'avec Ville et Patrimoine, c'est-à-dire 2 000 € par an, je trouve tout de même cela un peu léger. Dans ce cas-là, je ne vois pas pourquoi la ville de Bougival ne se porte pas acquéreur de la Villa Viardot, ce qui réglerait tous les problèmes. Je sais qu'il y a un grand projet de musique baroque du XIXe siècle, dont nous savons très bien que c'est très mal engagé. Derrière tout cela, il y a également les anciens terrains Renault, etc., et tout cela n'est pas encore fait.

Je trouve que nous devrions également négocier, dans ce cas-là, la vente de la villa, plutôt que de faire une espèce de bail emphytéotique à trente ans pour 2 000 € par an, ce que je trouve tout de même un très beau cadeau.

Madame NAPOLY

Petit rappel : accessoirement, une paille, à côté des 2 000 €, il y avait la restauration de la villa aux frais de l'emphytéote, ce qui représente aujourd'hui, uniquement sur la Villa Viardot et il y aura probablement également des dépenses à engager sur la Datcha, au bas mot une somme de 2,5 millions d'euros. Nous ne sommes pas sur de petits budgets, c'est plutôt cela, au terme d'un bail de 25 ans, qui est valorisable plutôt que le montant du loyer.

Concernant une vente, nous restons très ouverts à toute possibilité, mais comme vous le savez, ce terrain est soumis à de très fortes prescriptions et obligations qui rendent sa vente extrêmement complexe.

Monsieur le Maire

Merci Florence. Anne-Sophie peut-être sur le conseil des jeunes ?

Madame MARADEIX

Je vais vous parler un peu du conseil des jeunes. C'est certes moins important que les taux d'imposition ou autres acrotères de piscine (*rires*), mais cela fait tout de même partie de la vie de La Celle-Saint-Cloud.

Ce mandat qui arrive bientôt à sa fin, s'est déroulé pour une fois sur deux ans. Nous avons donc 12 collégiens, 6 de Pasteur et 6 de Victor Hugo qui ont commencé leur mandat en cinquième et quatrième et qui l'achèvent en quatrième et troisième. Ça a été une année avec une équipe très

sympathique, très engagée. Le début du mandat a été consacré à la découverte de l'institution, ils sont allés interviewer le maire, ils ont rencontré les chefs de service, je crois que vous vous souvenez tous qu'ils ont participé au 11 novembre par des lectures, ils étaient là aux vœux du maire, Jasmine Tillam est intervenue lors d'une commission pour leur parler des symboles de la République française et des archives du XIXe siècle.

A partir de décembre nous avons commencé à travailler sur le projet que je vais bientôt vous présenter, mais j'ai trouvé intéressant de leur demander ce qu'ils avaient ressenti pendant ce mandat. Ils m'ont fait part de leurs observations, je vais vous en dire deux mots : ils ont beaucoup aimé ces années, et la coopération pour la réalisation du projet, ils ont trouvé important de se sentir utiles et de faire quelque chose pour la collectivité. L'une d'entre eux m'a dit : « La Celle-Saint-Cloud est une belle ville et j'étais fière de la représenter ». Une autre, pour laquelle c'était sa deuxième année, m'a dit : « En étant au conseil de jeunes, j'ai appris le respect d'autrui, cela permet de mûrir ». Un jeune homme : « J'ai appris à aider la ville, à la faire prospérer, à la respecter et à la soutenir ». On a de la graine de conseillers municipaux (*rires*). Et une dernière qui m'a écrit : « J'ai appris beaucoup de choses sur la ville et son organisation, cela m'a permis de rencontrer des personnes qui travaillent pour le bien de notre ville, j'ai beaucoup aimé, je ne regrette pas d'avoir fait le choix de m'inscrire au conseil des jeunes ».

Je vais vous dire deux mots du projet : il aura lieu le samedi des fêtes de la ville, le 24 juin. Ils vont avoir un stand et proposer au public de peindre une toile avec un pochoir ou des feutres spéciaux, et une participation sera demandée pour pouvoir peindre, avec un minimum de 3 €. Ce qu'ils gagneront au cours de cette journée sera reversé au service pédiatrique de l'hôpital Mignot, parce qu'ils ont le projet d'offrir des trousse de toilette un peu personnalisées aux jeunes ados hospitalisés depuis un certain temps ; ils n'avaient pas les moyens d'offrir ces trousse, nous allons donc modestement les aider.

Je vous ai amené des œuvres d'art, ils ont trouvé un titre pour ce projet : « Exprime-toile pour l'hôpital ». Voilà l'un des pochoirs qu'ils ont faits, c'est Mario Kart pour ceux qui connaissent, ce titre servira d'accroche pour après. Nous en avons refait un aujourd'hui, c'est pour les jeunes, vous reconnaîtrez peut-être l'un des personnages de La Guerre des étoiles : « Que la force soit avec toile » (*rires*), cela servira d'accroche pour attirer le chaland lors des fêtes de la ville. Ce sont des pochoirs qu'ils ont faits et ils ont peint ensuite par-dessus, nous avons trouvé des toiles pas trop chères.

Les personnes ne repartiront pas avec leurs toiles, ils vont payer, c'est au minimum 3 € mais ils pourront payer plus. Nous allons garder les toiles et nous ferons une exposition dans le hall ouest à la rentrée, et nous leur rendrons après. S'ils veulent faire un don à la mairie en laissant les toiles, je ne sais pas où nous les mettrons mais nous trouverons une place (*rires*).

Voilà le projet, la séance de clôture a été reculée au lundi 3 juillet à 19 heures, et nous remettrons le chèque à l'hôpital Mignot à ce moment-là, vous recevrez une convocation. C'était vraiment une équipe vraiment bien, qui fait plaisir et donne confiance dans la jeunesse.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie et bravo pour tout cela, et ton engagement en particulier. Est-ce qu'il y a des commentaires sur le conseil des jeunes ? Non ? Nous aurons l'occasion d'en reparler. Est-ce qu'il y a d'autres sujets à évoquer ? Daniel ?

Monsieur TURCK

Un rappel rapide pour vous signaler à nouveau que « Course en fête » c'est les 20 et 21 mai, le samedi 20 pour les enfants, et le 21 mai c'est le dimanche matin. Pour représenter notre ville le samedi et remettre les médailles aux enfants, il serait bon qu'il y ait suffisamment de conseillers municipaux présents. Merci beaucoup d'avance.

Monsieur BARATON

J'avais également évoqué au dernier conseil que l'on puisse faire un point sur les conseils de quartier, puisque vous aviez dit que vous le feriez à mi mandat. Ce serait pour savoir comment cela se passe, quel est le plus que cela a apporté.

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas fait de synthèse particulière, nous pouvons prévoir d'en faire une au prochain conseil mais il faut vraiment le faire. Agnès n'est pas là, cela va être un peu limité. Valérie, tu veux en dire un mot ? Et nous ferons une synthèse plus complète.

Madame LABORDE

Tout dépend des réponses que vous attendez.

Monsieur le Maire

Une information sur le contenu.

Madame LABORDE

Les trois conseils de quartier se réunissent quatre à cinq fois par an. L'idée est de faire remonter de la part des habitants des demandes ou des propositions, et pour nous-mêmes de faire parvenir des informations qui peuvent intéresser le quartier. Selon les quartiers, les propositions sont très différentes, les trois réunions de quartiers ont lieu cette semaine. La participation des personnes qui ont été nommées pour mon quartier est assez régulière, selon les emplois du temps des uns et des autres, je sais que jeudi il y a au moins trois ou quatre personnes qui ne peuvent pas être là.

Ce que nous essayons surtout de faire dans le quartier sur lequel je suis avec Jean-Christian Schnell et Olivier, comme il est assez vaste, c'est de donner un maximum d'informations qui touchent la totalité du quartier, de façon à créer cette unité. C'est tout de même un peu le désir qu'il y ait un intérêt, pas seulement pour sa rue, mais pour ce qui se passe autour. Nous donnons donc des informations, nous essayons également de susciter des initiatives, des pots de quartier, il y a des secteurs de quartier où cela existe, d'autres où cela n'existe pas. Sur Beauregard, ce sont surtout des informations.

Monsieur TURCK

Nous avons fait un conseil de quartier hier soir. Personnellement, et avec Jean-Claude, nous avons décidé d'en faire trois par an au maximum. Je pense que c'est suffisant parce que cela nous donne également le temps de répondre à des questions sur les trois ou quatre mois à chaque fois. Par exemple hier soir, beaucoup d'informations intéressantes, un conseil de quartier qui s'est très bien passé, simplement parce que nous avons des informations suffisantes et certains problèmes résolus.

Sur Beauregard, nous avons tout de même une particularité, c'est que nous avons la SIEMP, avec des gens qui peuvent parfois confondre la SIEMP et la ville. C'est parfois légèrement compliqué, mais cela se passe très bien, notamment sur Beauregard nous avons tout de même eu beaucoup d'améliorations depuis le début de l'année. Je vais donner un exemple : L'avenue des Sources, qui était l'un des problèmes principaux, grâce à nos services techniques, il va y avoir un aménagement de passage piéton à mi-chemin sur cette descente, qui est en fait le croisement d'un petit chemin qui traverse L'avenue des Sources à peu près au milieu, avec un plateau surélevé qui va obligatoirement faire un ralentissement et signaler une centaine de mètres plus loin, avant le coussin berlinois qu'il y a en bas au tabac, un radar pédagogique qui va tout de même alerter les gens, et on l'espère les sensibiliser sur leur vitesse. Ils auront déjà sensiblement ralenti en passant sur le passage piéton qui sera ressemblant à celui qui a été fait à Bauffremont, Avenue du Saut-de-

Loup, par exemple. Voilà un exemple de ce qui a été fait à Beauregard. Hier soir j'avais beaucoup d'informations et cela a vraiment été bien accueilli.

Autre petite information : nous avons également essayé de voir un peu ce que pouvaient faire les gens par rapport à l'embellissement de la ville. C'est un peu plus compliqué sur Beauregard parce que les gens pensent que c'est à la SIEMP d'embellir. En revanche, j'avais également l'idée de lancer, comme pour l'opération « nettoyons la forêt » et que Beauregard s'allie de plus en plus : « Nettoyons Beauregard ». Je vais relancer par mail cette demande qui a été faite hier soir, nous allons essayer de pousser cette action, notamment Marie-Pierre puisque tu es également représentante de ce conseil de quartier. Mais c'est toujours pareil, concernant les conseillers de quartier, nous leur donnons des informations, mais il faut également qu'en retour les gens s'investissent. Si nous voulons faire « Nettoyons Beauregard », dans la dizaine de conseillers de quartier, il faut qu'il y ait quelqu'un ou plusieurs personnes qui s'investissent dans ce projet pour sensibiliser. On peut voir cela avec les écoles, par exemple. Voilà, excusez-moi d'avoir été un peu long.

Madame LABORDE

C'est une préoccupation que nous partageons avec Agnès Théard et dont vient de parler Daniel, qui est qu'en fait ces conseils de quartier ne peuvent fonctionner que si les membres qui en font partie sont également actifs. Il ne s'agit pas que ce soit une structure mise en place par l'équipe municipale, uniquement pour donner des informations. Le but est de faire remonter et que les uns et les autres s'investissent pour que nos quartiers soient plus vivants, plus propres, par exemple. C'est vraiment le souhait que nous avons avec Agnès Théard que les gens s'approprient vraiment cette proposition et n'attendent pas seulement que tout vienne de nous.

Monsieur le Maire

Faire remonter et prendre des initiatives. Merci Valérie.

Madame DELAIGUE

Je suis sûre que tout s'est très bien passé hier soir, sauf que mon regret, tu le connais, c'est que mon agenda est assez chargé. Cela fait déjà deux fois que je ne peux pas venir, or c'est vraiment un sujet qui me tient à cœur, comme le dit Valérie. Je pratique assez facilement un *Doodle*, nous sommes une dizaine, nous mettons quatre ou cinq dates, chacun répond dans un temps limité, et tu choisis la date où il y a le plus de réponses. Parce que je suis frustrée, cela fait deux fois que je ne peux pas y aller.

Monsieur le Maire

Cela me paraît bien.

Monsieur TURCK

Cela peut être une possibilité, pourquoi pas. Cela dit, excusez-moi d'être un peu direct, mais je dirais que lorsque l'on convoque le conseil municipal on ne va pas demander à tous les conseillers municipaux s'ils sont présents.

Monsieur le Maire

Tu sais, lorsque l'on envoie une convocation, c'est compliqué, c'est lourd.

Madame DELAIGUE

C'est simplement que nous ne sommes pas sur le même terrain. Depuis quelque temps, pour les conseils municipaux nous avons le planning à l'avance, les dates sont donc bloquées. Là, si nous pouvions avoir un planning, par exemple, que nous ferions ensemble, cela changerait tout. Merci.

Monsieur le Maire

Nous allons regarder. Geneviève ?

Madame SALSAT

Sur le conseil de quartier Nord, je voulais vous dire que c'était un conseil de quartier assez dynamique, nous avons un taux de participation qui avoisine les 100 % à chaque fois. Sur l'implication des conseils de quartier, j'ai proposé à chaque conseil de faire réfléchir les membres sur cette action « J'embellis ma ville ». Cela peut être un moyen de fédérer les gens au sein d'un conseil de quartier, et de mener des actions intergénérationnelles, de créer du lien entre les habitants d'un quartier. Pour terminer, sur la question de la date, pour venir au secours de mon camarade, nous fixons la date suivante le jour du conseil, ce qui permet à tout le monde d'être d'accord, de dire ses impossibilités. Il est vrai que lorsque vous n'êtes pas là, c'est compliqué mais elle est ainsi prévue très longtemps à l'avance, ce qui permet aux gens qui ne sont pas là de s'organiser.

Monsieur le Maire

C'est la bonne méthode. Valérie, je pense que tu fais également cela ? « J'embellis ma ville », c'est très bien, l'idée est de proposer aux gens de s'associer à des initiatives d'embellissement. Nous l'avons vu pour les jardins partagés, mais il y en a d'autres.

Monsieur MICHEL

Très rapidement, sauf erreur de ma part il n'y a pas de compte-rendu en ligne de ces conseils de quartier. Je pense qu'il serait intéressant qu'il y en ait, au même titre qu'il y a des comptes-rendus pour les conseils municipaux.

Madame LABORDE

C'est volontaire, c'est un choix qui peut évidemment être rediscuté, mais au départ l'idée est que les conseillers de quartier fassent le relais. Ce n'est pas de donner une information à tout le monde venant de nous. L'idée est vraiment de multiplier, de faire des relais, ça descend, ça remonte, qu'il y ait une vraie dynamique. Si l'on met les comptes-rendus en ligne, nous n'arrivons pas à créer cette vitalité locale.

Monsieur le Maire

C'est un bon argument.

Monsieur BARATON

Avenue des Puits, une station-service a fermé et le terrain a été vendu. Est-ce que l'on sait aujourd'hui ce qu'il va s'y construire ? Il y a beaucoup d'interrogations dans le secteur. Est-ce que la ville est informée ?

Monsieur le Maire

Florence, est-ce que tu as des éléments ?

Madame NAPOLY

Non, aucun projet n'est arrivé jusqu'à nous.

Monsieur le Maire

Lorsque nous aurons des informations, nous pourrons en parler.

Madame DELAIGUE

Dans le magazine du mois d'avril, j'ai noté avec intérêt dans le dossier sur l'environnement, que vous faites enfin maintenant place au zéro phyto que je demandais depuis quelques conseils.

Monsieur SCHNELL

Il est certain que les produits phytosanitaires avaient des tas d'inconvénients, mais il est vrai qu'ils permettaient d'avoir assez facilement, sans trop de frais à par l'achat des produits, des massifs impeccables. Il faut voir que l'un des moyens de ne pas trop dépenser à la suite de zéro phyto par les moyens alternatifs, c'est peut-être de traiter certaines choses différemment et donner l'impression que c'est moins léché. Il faut l'accepter, je crois que c'est quelque chose qui est reconnu partout dans toutes les villes, on lève un peu le pied sur le côté « jardin japonais » partout sur la ville.

Monsieur le Maire

Mais les équipes des espaces verts sont partantes à 100 %, c'est une obligation mais elles le font bien, elles ont été formées pour cela.

Monsieur DASSE

Monsieur le maire, dans le cadre de la campagne présidentielle, vous avez soutenu un candidat qui, dans son programme, proposait la mise en œuvre de polices municipales dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants, polices municipales armées qui plus est. La question que je voulais donc vous poser était de savoir si vous envisagez d'appliquer le programme de votre candidat dans notre commune. Merci.

Monsieur le Maire

C'est assez subtil, je ne sais pas très bien comment l'on arrive du candidat potentiel à la réalité de la vie locale, j'avoue que je m'y perds un peu cher Monsieur Dasse. Nous allons relire les programmes, c'est le moment, tant que nous n'avons pas terminé ces élections, nous allons bien lire les programmes. Ce qui me soucie davantage c'est l'histoire de la suppression de la taxe d'habitation, là j'avoue que j'ai un souci. S'il faut faire à la fois le programme de l'un et le programme de l'autre, nous sommes mal partis, parce que je ne sais pas comment on va faire une police municipale avec moins de taxe d'habitation puisqu'on l'aura supprimée. Cela devient de l'acrobatie absolue.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de lever la séance. Bonne soirée à tous.